

## LIBRARY

### Le consommateur profite d'une saine concurrence

*Handwritten notes:*  
MB  
BS

„En ce qui concerne les aides d'Etat, l'objectif de la Commission est d'assurer que les ressources soient distribuées aux industries susceptibles de contribuer à la croissance et à la compétitivité" à déclaré le Commissaire européen, Monsieur Sutherland en présentant le 15ème rapport sur la politique de concurrence de la Commission, dont il a la charge.

D'après M. Sutherland, c'est cette approche qui a conduit à la réussite de la politique de la Commission dans le secteur de l'acier.

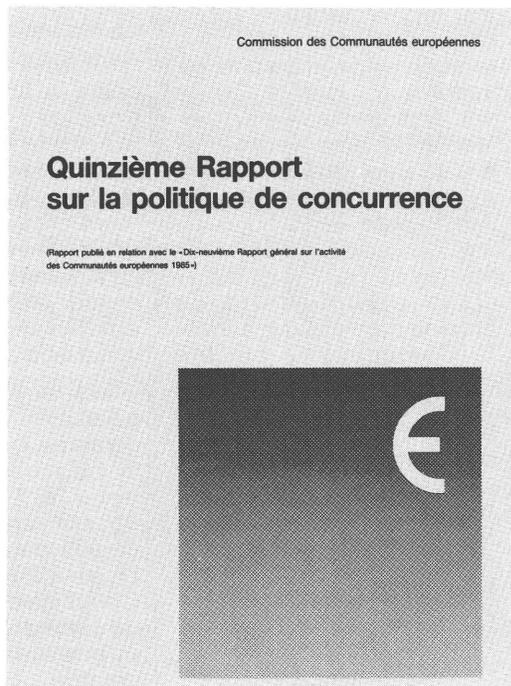
„En contrepartie à l'octroi d'aide, les entreprises ont dû procéder à de véritables adaptations structurelles. L'objectif de restructuration de 30 à 35 millions de tonnes de réduction de capacité dans le laminage à chaud fut atteint grâce à la mise en œuvre de régimes d'aides et ce secteur a retrouvé une viabilité".

Dans le rapport lui-même il est rappelé que les aides d'Etat sont interdites par le Traité de Rome si elles faussent la concurrence ou influencent négativement le commerce intra-communautaire.

Mais le Traité prévoit des exceptions et la Commission peut, sous certaines conditions, approuver certaines mesures d'aides.

C'est également le cas pour les chantiers navals. Dans ce secteur, la Commission a autorisé les aides d'Etat pour 1985 et 1986 au même niveau que les deux années précédentes et moyennant des mesures de restructuration très précises et obligatoires.

„Il est maintenant nécessaire", poursuit M. Sutherland", de raffermir la



discipline des aides en vue d'encourager les chantiers de la Communauté à se concentrer dans les domaines tels que la construction de navires sophistiqués et de technologie avancée où ils ont acquis un know-how particulier et ont donc une réelle possibilité de redevenir compétitifs à terme".

Le délicat problème des aides d'Etat joue également au niveau régional. Si cette aide influence le commerce entre Etats membres, elle demeure interdite, sauf dans des cas exceptionnels et expressément prévus dans le Traité. Dans l'appréciation de telles exceptions, la Commission tient surtout compte de l'influence que l'aide peut avoir pour combler le retard de régions moins favorisées. Tout en veillant à ce que ce soutien régional

ne s'étende, ni n'augmente pas trop. Dans cette optique, la Commission a renforcé son contrôle sur ces aides, et ce, principalement dans la région centrale de la Communauté.

La politique de la concurrence demeure, selon le 15ème rapport, très importante pour la Communauté. Elle doit être dirigée de manière à encourager les chefs d'entreprises à prendre des risques et à construire un véritable marché communautaire.

Le citoyen européen a tout à y gagner. C'est ainsi qu'il peut acheter sa voiture dans le pays où le prix est le plus bas et plus généralement profiter des avantages d'un marché européen.

Car, là où un tel marché n'existe pas encore, l'homme de la rue en subit les conséquences, comme

nous l'expliquons en page 2 dans notre article concernant les tarifs aériens.

### Dans ce numéro

- 2 Tarifs aériens
- 3 Avantages sociaux pour employeurs
- 4 Ludo Dierickx nous parle de Spinelli
- 6 Genièvre belge
- 7 TGV
- 9 Institut européen l'administration publique
- 10 L'année de l'environnement
- 12 Euroforum
- 20 L'ambassadeur Noterdaeme

## Libérer le ciel

Dans le dernier mois de l'enquête du BEUC, un organisme qui regroupe les associations de consommateurs au niveau européen, un aller et retour Athènes-Bruxelles coûtait 51 800 francs belges. Au même moment, on pouvait obtenir un billet pour le même trajet pour 12 870 francs avec, il faut l'admettre, des restrictions sur le choix des vols...etc. Une enquête plus ancienne révélait que, dans la CE, le vol le plus cher — Bruxelles Amsterdam — revenait à 0,48 Ecus au kilomètre et le moins cher — Athènes Amsterdam — à 0,30 Ecus/km.

Les organisations de consommateurs dans toute la Communauté ont été très actifs au cours des dernières années pour essayer d'obtenir une politique communautaire des transports aériens qui fasse baisser les prix pour les passagers, et les tentatives de formulation d'une telle politique arrivent à leur point culminant avec l'examen par le Conseil des ministres de la CE des propositions de la Commission qui prévoient l'introduction d'une „libéralisation contrôlée” du secteur du transport aérien. Les premières modestes décisions dans ce sens, prises il y a juste un an, comprenaient la relaxation des contrôles sur la création des services réguliers entre les aéroports régionaux dans la Communauté. Au cours de cette période quatorze lignes nouvelles ont été créées, dont celle entre Southend au Royaume-Uni et Billund au Danemark.

### Les craintes

Mais les tentatives de changements dans les services réguliers entre les capitales et d'autres grandes villes dans la Communauté ont été reçues jusqu'ici avec peu d'empressement de la part de certains Etats membres. La difficulté majeure semble être les craintes qu'une dérégularisation à l'américaine ne si-



*La Sabena vient de prendre possession de son premier Airbus. Le premier vol a été inauguré par la presse.*

gnifie la fin des lignes nationales. Certains Etats membres cependant, comme le Royaume-Uni et les Pays-Bas, ont délibérément choisi de suivre cette voie en estimant que l'encouragement de la libre concurrence produirait une amélioration des compagnies efficaces.

Fin avril, la Cour européenne de Justice a confirmé que les règles de la concurrence définies dans le Traité de Rome étaient directement applicables dans le secteur du transport aérien. La Commission s'était réjouie de cette décision, dans une affaire entre l'agence de voyage „Nouvelles Frontières” et les autorités publiques françaises, et l'avait qualifié de „pas décisif”. La décision, selon la Commission, soulignait l'urgence pour le Conseil de décider rapidement de l'établissement d'une politique commune du transport aérien.

Si les négociations au Conseil des Ministres ne se traduisent pas par la formulation d'une politique commune sous une forme acceptable, la Commission a déclaré à plusieurs reprises que „d'autres voies” devront être considérées. Bien qu'un recours formel devant la Cour européenne soit l'une de ces options, il est peut-être plus probable que le choix porte sur l'introduction de nouvelles règles définies par la Commission elle-même, sur base des pouvoirs que lui donne le Traité de Rome. Il n'en reste pas moins que la Commission préférerait voir les Etats membres se mettre

d'accord sur ce sujet des plus sensibles.

### Partage de capacité

Les deux éléments-clés d'une politique d'ensemble des transports aériens sont les accords de partage de capacité, c'est-à-dire le nombre de places sur les lignes partagées par deux compagnies et la question des tarifs eux-mêmes mais aussi du montant des réductions autorisées sur ces tarifs dans le cadre d'une politique commune. Dans la plupart des cas, ces deux éléments sont fixés après des accords entre les compagnies aériennes elles-mêmes. La Commission estime qu'une partie de ces consultations sont contraires aux règles de concurrence telles qu'elles existent actuellement. Néanmoins, mais pour des raisons pratiques comme la possibilité pour les voyageurs de changer facilement d'une compagnie à l'autre, ces accords sont souvent un élément nécessaire à la gestion efficace du secteur des transports aériens.

En attendant un accord au niveau européen, certains Etats membres ont déjà conclu des accords bilatéraux introduisant dans certains cas une libéralisation considérable de la structure des tarifs, du partage de capacité et des nouvelles lignes. Si ceci est un bon début, la Commission considère que la seule solution complète serait celle d'un accord de tous les Etats membres sur un système commun. Sur certaines des lignes où des

accords bilatéraux ont été passés, comme entre le Royaume-Uni et les Pays-Bas et la Belgique, les compagnies ont constaté une augmentation du nombre des passagers. Entre Londres et Amsterdam, par exemple, le trafic a augmenté d'environ 16 % l'an dernier.

### Une dérogation

A côté des compagnies nationales bien connues, toute une série de petites compagnies indépendantes opèrent dans ce secteur qui estiment transporter plus de 20 millions de passagers par an. L'Association des compagnies aériennes de la Communauté européenne (ACE) rassemble 14 compagnies privées du Royaume-Uni, de France, d'Allemagne et des Pays-Bas, employant 13.000 personnes, plus un personnel „secondaire” de 200.000 personnes et utilisant 170 appareils. L'ACE s'est intéressé de près aux efforts entrepris pour arriver à une politique commune des transports aériens, et leurs points de vue a été introduit dans le débat au Conseil des Ministres. L'ACE s'oppose même à l'idée d'accorder une dérogation aux règles de concurrence communautaire à leurs grands rivaux souvent nationalisés.

Mais en tout cas les ministres sont maintenant face à des pressions pour les forcer à agir. La Cour de Justice s'est déjà prononcée sur un recours présenté par le Parlement européen contre les ministres des transports pour „s'abstenir de statuer” et de créer une politique commune comme le prévoit le Traité de Rome. On estime que cette décision de la Cour devrait amener à un accord sur une politique des transports aériens. Donc, les discussions se poursuivront, mais dans l'intérêt de chacun, il faudrait trouver rapidement une solution acceptable pour tous, compagnies, gouvernements et consommateurs.

Alexander Scott

# Avantages sociaux pour les travailleurs européens

La concrétisation de la libre circulation des travailleurs est un élément essentiel de l'intégration européenne. Elle suppose le droit pour tous les travailleurs de pouvoir choisir son lieu de travail dans la Communauté. Ce droit sous-tend pour eux la possibilité d'améliorer leurs conditions de vie et leur position sociale ; il répond en outre aux besoins des économies des Etats membres. Cet objectif ne peut être réalisé que si les travailleurs ont également le droit de résider dans l'Etat membre où ils travaillent, de s'y établir et d'y faire venir leur famille. Pour cela, le pays d'accueil doit créer les conditions nécessaires à l'intégration du travailleur migrant.

## Une interprétation large

Toutefois, une circulation réellement libre des travailleurs exige plus que cela. Un travailleur n'acceptera normalement un emploi à l'étranger que s'il est assuré d'y trouver la protection sociale nécessaire en cas de maladie, perte d'emploi, accident du travail etc.

Il y a donc lieu de prendre les mesures garantissant aux ressortissants d'un pays de la Communauté souhaitant aller travailler dans un autre pays, l'absence d'inconvénients en matière de prestations sociales. L'une de ces mesures (décision du Conseil 1612/68 du 15.10.1968) détermine qu'un travailleur, citoyen d'un Etat membre doit jouir des mêmes avantages sociaux et fiscaux que les travailleurs nationaux. Cette interprétation très large donnée à la notion d'avantages sociaux a conduit à condamner plusieurs Etats membres par la Cour de Justice.

La Cour considère comme avantage social, tout avantage „lié ou non à un contrat de travail, en règle générale accordé aux travailleurs nationaux, parce qu'ils sont employés



ou résident sur le territoire de l'Etat membre et dont l'extension aux travailleurs ressortissant d'autres Etats membres contribuerait à faciliter leur mobilité à l'intérieur de la Communauté".

Cela signifie par exemple, que les réductions de tarif accordées aux familles nombreuses dans les transports publics doivent être considérées comme des avantages sociaux et donc, il faut en faire bénéficier les ressortissants des autres Etats membres comme les nationaux. (Arrêt du 30.9.75, affaire Cristini).

## Choix de la langue

Dans l'Arrêt Mutsch du 11 juillet 1985, a été reconnu comme avantage social le droit d'un travailleur ressortissant d'un Etat membre résidant dans un autre Etat membre, d'exiger que l'on soit libre de choisir la langue devant les tribunaux qui n'est pas la langue habituelle de procédure, lorsque les nationaux jouissent de ce droit dans les mêmes circonstances.

La nature du litige, à savoir un problème linguistique, trahit bien vite que les nationaux sont dans ce cas-ci des Belges. En effet, selon une loi belge du 15 juin 1935 sur l'usage de la langue dans les affaires judiciaires, modifiée depuis par la loi du 23 septembre 1985, un prévenu de nationalité belge domicilié dans l'arrondissement du tribunal correctionnel de Verriers, peut exiger que la procédure soit tenue en allemand plutôt qu'en français. Cette possibilité de demander l'utilisation de sa propre langue pour une procédure devant les tribunaux, contribue très certainement à l'intégration du travailleur migrant et de sa famille dans le pays d'accueil et donc aussi à la libre circulation des travailleurs. La législation belge qui réservait cette faculté à ses seuls nationaux a été condamnée comme entrave indirecte à la libre circulation des travailleurs.

Le 27 mars 1985, la Belgique a été une nouvelle fois condamnée par la Cour de Justice. La législation belge n'accorde aux

ressortissants de la Communauté le minimum vital que s'ils ont effectivement résidé en Belgique pendant les cinq ans qui précèdent leur demande. Comme cette condition de séjour est sans objet pour ses nationaux et que les prestations sociales garantissant un minimum vital constituent un avantage social, la législation belge était en conflit avec le principe mentionné plus haut de droit communautaire.

## Cohabitation

Les Pays-Bas ont aussi été condamnés dernièrement dans une affaire similaire. Dans l'arrêt „Reed", la Cour a disposé que la possibilité pour un travailleur célibataire de cohabiter avec une compagne qui n'est pas citoyenne du pays d'accueil, peut contribuer à l'intégration du travailleur dans son nouveau milieu. Ce droit est donc aussi un avantage social. Ainsi, la législation des Pays-Bas qui ne reconnaît ce droit qu'à ses seuls nationaux, est-elle en contradiction avec l'interdiction de discrimination sur la base de la nationalité (Arrêt du 17.4.86).

L'interprétation large du principe d'avantage social est évidemment l'une des causes concomitantes des nombreux litiges en la matière. Nombreux sont les arrêts où le lien avec la libre circulation des travailleurs est plutôt vague ou sophistiqué. Mais on ne peut oublier d'autre part qu'en ces temps difficiles pour le marché de l'emploi, les pays cherchent à réserver le marché pour leur propres ressortissants. Comme ces pays ne peuvent pas formellement interdire l'accès au travail aux ressortissants de la Communauté, ils tentent d'arriver au même résultat en restreignant les avantages sociaux pour les travailleurs d'autres états-membres.

Kris Vangrieken  
Collaborateur du Groupe  
d'Etudes européennes

Ludo Dierickx :  
**„En 1950, je partais en auto-stop  
 pour rencontrer Spinelli”**

Le 23 mai disparaissait l'Italien Altiero Spinelli, membre du Parlement Européen et ancien membre de la Commission européenne, responsable de la politique industrielle. Le député belge du parti Agalev, Ludo Dierickx a très bien connu Spinelli. De 1969 à 1972, Dierickx fut secrétaire général du Mouvement Fédéraliste Européen, sur proposition de Spinelli qui en était l'un des inspirateurs.

C'est en effet en 1950 que le maître et le disciple se rencontrèrent et apprirent à s'estimer.

**Ludo Dierickx :** Je le considérais vraiment comme mon père spirituel. Jamais je n'ai participé à un débat de politique étrangère sans prendre d'abord conseil auprès d'Altiero Spinelli ou d'un de ses collaborateurs. Lorsque je faisais mes études de droit à l'université de Gand, je devins membre puis secrétaire et enfin président du Mouvement Universitaire pour la Fédération Européenne. A l'époque, c'était, à une exception près, la plus importante association estudiantine.

Déjà à cette époque, Spinelli nous apparaissait comme une figure de proue. Il s'était taillé la solide réputation d'un penseur ayant de la suite dans les idées doublé d'un organisateur hors pair.

N'oublions pas qu'il organisa à Genève en 1943, en pleine guerre, une conférence préparatoire à l'intégration européenne avec Ernesto Rossi. C'était prémonitoire. Cette conférence se tint chez le Dr. Visser 't Hooft, secrétaire général du Conseil Mondial des Eglises qui d'ailleurs en parle dans ses mémoires. En 1950, je suis parti en auto-stop pour Rome dans le but de rencontrer Spinelli. Dès cette première rencontre, Altiero joua un rôle déterminant dans ma vie.

L'histoire dira si j'ai eu raison, mais je le considère comme le plus important militant, penseur et organisateur de l'Europe. Plus important que ces person-



*Deuxième à gauche sur la photo Altiero Spinelli, à droite, Ludo Dierickx, actuellement parlementaire AGALEV.*

nages qui entre autres choses ont aussi été européens, comme Spaak, Schuman ou Tindemans.

Dès 1941, Spinelli avait lancé avec E. Rossi le Manifeste de Ventotene et décidé de consacrer sa vie à la démocratie fédérale européenne, objectif dont il ne s'est jamais écarté malgré sa grande pauvreté. Je me souviens que dans les années 50, il n'avait pour subsister que les honoraires qu'il percevait en Allemagne pour les conférences tenues dans les Maisons de l'Europe. Il avait six enfants ; sa femme, veuve d'un résistant en avait déjà trois et ensemble, ils en eurent encore trois. Sans autres revenus, il put heureusement

compter sur l'aide de son frère.

**EURinfo :** *Qu'y avait-il de si contagieux dans cet homme ?*

**L.D.** C'était un homme capable de maintenir toute sa vie durant le cap sur un même objectif sans pour autant passer pour un maniaque. Il était très réservé et sa pensée reflétait une grande discipline. Ses allocutions n'avaient rien de théâtral mais séduisaient par leur logique implacable. Il parlait avec calme et souvent un rien de causticité. Il terminait parfois ses conférences par une phrase un peu plus poétique dans le style „Que tous ceux ici qui ne sont pas d'accord se considéraient comme de faux

combattants sur des navires immobiles”.

Sa thèse essentielle était que l'Europe ne connaîtrait pas son unification par le fait des gouvernements européens. Il se plaisait alors à nous démontrer que c'était illusion que de croire les freins capables de se substituer au rôle du moteur : aucun ministre des affaires étrangères ou gouvernement national ne serait jamais prêt à se saborder volontairement, à accepter de jouer un rôle diminué ou à rendre sa fonction inutile pour construire cette Communauté Européenne.

Il s'en prenait par exemple à des gens comme Hendrik Brugmans ou Ernst Friedländer qui dans les années 50 et 60 estimaient les gouvernants capables d'apporter leur contribution pour aboutir à une confédération européenne. La vision de Spinelli était tout au contraire que l'Europe devait naître des peuples eux-mêmes par le biais d'une assemblée constituante élue au suffrage direct, via des référendums et le Congrès du Peuple européen. Il l'a bien formulé dans le Manifeste de 1941. Ainsi, il voyait dans le récent référendum danois la preuve que les populations veulent l'Europe mais que les gouvernants n'en veulent pas.

**EURinfo :** *Quelle influence a-t-il exercé sur les fédéralistes européens en Belgique ?*

**L.D.** : Lors que, vers 1954, l'idée de Communauté Européenne de Défense avait du plomb dans l'aile, Spinelli lança la proposition d'organiser un Congrès du Peuple européen. Il fallait préparer des élections libres dans un maximum de villes européennes, non seulement pour une idée mais aussi pour les tenants de cette idée. Le but était d'inviter la population à choisir des délégués à ce Congrès, lesquels s'engageaient à élaborer une Constitution européenne et à combattre pour la faire adopter par les parlements nationaux.

Ces élections connurent un franc succès à Milan, Rome, Turin, Darmstadt, Maastricht, mais surtout à Anvers. En 1957, elles attirèrent quelques 6500 électeurs et quatre ans plus tard, 56000. Leur déroulement démontra le sérieux des opérations : les électeurs acceptaient de présenter leurs papiers d'identité et d'en faire prendre copie. Notre premier candidat était le professeur Jef Van Bilzen qui soutenait les idées de Spinelli.

Après l'Italie, c'est en effet en Belgique que Spinelli avait le plus grand nombre de partisans. Des hommes comme Georges Gorieli, Raymond Rifflet, le chanoine Maurice Orban, Fernand Dehousse et même Pierre Wigny pendant un certain temps, adoptèrent les thèses de Spinelli.

Spinelli venait d'ailleurs assez souvent prendre la parole en Belgique. Ainsi par exemple, s'exprimant devant un Huurschouwburg comble à Anvers, il sut se rendre sympathique aux Flamands. Les abordant (en français), il leur dit : Mesdames et messieurs, vous préférez entendre parler en néerlandais, moi, je préfère l'italien ; alors, massacrions ensemble le français". Il parlait d'ailleurs très bien le français, l'allemand et l'anglais.

**EURinfo :** *N'était-il pas déçu de ne pouvoir réaliser que si peu de ses idées ?*

**L.D.** Spinelli ne parlait jamais de ses sentiments personnels. C'était même le genre d'homme à ne jamais parler de soi. Ni de la pluie ou du beau temps, encore moins de banalités. Lorsqu'on l'entretenait de ses dix ans de captivité dans les prisons de Mussolini ou de ses six ans d'exil à Ventotene, il ajoutait : „Mais c'était naturellement une prison italienne". Ainsi tout dédramatisé. Nous n'avons même pas soupçonné qu'il était malade. Il observait aussi une discipline rigoureuse dans sa vie privée, pour ce que j'ai pu en voir moi-même. Lorsqu'il logeait chez moi, il sautait du lit au premier tintement du réveil. Et



*Les élections pour le Congrès du Peuple européen en 1957 à Anvers.*

d'autres petits faits sont encore plus significatifs : nous manquions totalement de finances et allions à cette époque de congrès en passant la nuit dans les compartiments de deuxième classe. Et Spinelli de dire alors, „nous allons dormir maintenant". Et il dormait, là.

**EURinfo :** *Comment concevait-il son travail au sein de la Commission Européenne ?*

**L.D.** A franchement parler, cela reste pour moi un mystère. Et pour commencer, il est à peine vraisemblable qu'un homme de sa trempe soit devenu membre de la Commission. Il n'aurait jamais accepté „un prix de consolation". C'était un homme simple, qui avait

mené en Italie des actions en faveur de l'Europe et qui avait envoyé des écrits en ce sens à Pietro Nenni. Je ne crois pas qu'il ait pu poursuivre les objectifs qui étaient les siens lorsqu'il est devenu membre de la Commission grâce au concours de Pietro Nenni. (Il était responsable de la politique industrielle). Je pense cependant que c'est au sein du Parlement européen qu'il a pu donner toute sa mesure, car malgré ses faiblesses, ce parlement est élu au suffrage direct. Spinelli a aussi animé le Club du Crocodile, qui doit son nom au restaurant Crocodile à Strasbourg. C'est là que divers parlementaires européens se rencontrent de-

puis juillet 1980 sous l'impulsion de Spinelli. Ils y mettent au point des initiatives pour favoriser les réformes institutionnelles indispensables à l'Europe par l'intermédiaire du Parlement. Ainsi, Spinelli était d'avis qu'il fallait adapter la démocratie pour faire face à la dimension des problèmes et non le contraire, c'est-à-dire réduire les problèmes aux possibilités de la démocratie. Il n'avait pas son égal pour exploiter toutes les ressources des maigres compétences attribuées au Parlement et pour les amplifier. Son rôle moteur pour l'Union européenne en est témoin. Il est d'ailleurs même venu défendre son plan devant les chambres belges.

**EURinfo :** *Ses idées ont-elles changé au cours des ans ?*

**L.D.** A mon avis, non. L'un de ses objectifs les plus significatifs qui est d'ailleurs toujours resté le même, a été de faire du Mouvement Européen et surtout du Mouvement Fédéraliste Européen, un véritable mouvement supranational.

Il est en effet terriblement difficile d'inculquer aux gens à se défaire des réflexes nationaux, même au sein du Mouvement Européen. Des réactions du genre „si vous ne faites pas ce que nous exigeons, nous Allemands, nous Français, nous nous en allons...". Devant ce genre de situations, Spinelli est toujours resté très cohérent en avançant l'argument que l'on ne peut exiger d'un gouvernement ce que l'on n'est pas capable de réaliser dans ses propres rangs.

On lui reprochait de ne pas cultiver ses amis. C'est vrai que pour lui, les liens de l'amitié n'étaient pas sacrés. Il visait avant tout un but politique. Et c'est la raison pour laquelle il pouvait changer complètement de cercle d'amis : il ne supportait pas de poursuivre une collaboration avec ses propres amis s'il ne voyait plus de perspectives politiques. Il est toujours resté fidèle à ses idées.

## Le genièvre de Belgique

# La tradition „nationale” qui importe

Quelle peut être la hauteur de l'obstacle dressé aux frontières nationales pour empêcher les produits d'un Etat membre de la Communauté de passer dans un autre ? La Cour de justice des Communautés européennes de Luxembourg avait à répondre à nouveau à cette question il y a quelques semaines. Il s'agissait, en fait d'une affaire de routine, qui a finalement été jugée comme il se devait. Cette affaire n'a pris une certaine importance qu'en raison de la vigueur aux quatre Etats membres à s'engager au cours de la procédure.

Trois d'entre eux ont pris position contre le marché intérieur unique, en dépit des professions de foi européennes lancées par leurs responsables politiques dans les discours du dimanche. La commission des Communautés européennes n'a pas été la seule, lorsqu'elle a présenté au milieu de l'année dernière ses propositions concernant „l'achèvement du marché intérieur”, à constater le désaccord existant entre les déclarations prononcées dans de telles circonstances et la réalité politique quotidienne. Des réserves nationales ont encore été formulées devant la Cour de justice elle-même, dont les arrêts ont plus contribué à l'édification du marché intérieur européen que certains ne veulent bien l'admettre ou ne le souhaiteraient.

### Le malentendu sur les 30 %

Le différend, qui a fait l'objet d'un arrêt de la Cour de justice avait été provoqué par une chaîne de supermarchés néerlandais, qui avait importé de Belgique en mai 1983 du genièvre contenant 30 % d'alcool et l'avait mis en vente dans ses magasins.

Les autorités judiciaires néerlandaises elles-mêmes n'avaient pas apprécié cette opération : dès

octobre 1983, la société avait été accusée de vente de „Nolens Jonge Jenever” à 30 % et condamnée en première instance un mois plus tard. Le jugement était basé sur „la réglementation relative à l'appellation genièvre” d'août 1979. Cette dernière interdit de donner à certains spiritueux l'appellation „Jenever”, „Genever” ou des appellations identiques, lorsqu'ils ne répondent pas à des conditions déterminées. Une teneur en alcool d'au moins 35 % est notamment nécessaire.

Etant donné que la boisson importée de Belgique ne contenait que 30 % d'alcool tout en ayant reçu l'appellation „Jenever”, il y avait infraction aux dispositions de la réglementation concernée. Le tribunal de première instance avait en conséquence infligé une amende.

La société ainsi mise à contribution voyait les choses autrement. En effet, la Cour de justice avait „dit pour droit”, dans son célèbre arrêt de l'affaire 120/78 Cassis de Dijon”, (arrêt du 28.4.1978, affaire 120/78) : La notion de „mesures d'effet équivalent à des restrictions quantitatives à l'importation”, figurant à l'article 30 du traité CEE, est à comprendre en ce sens que relève également de l'interdiction prévue par cette disposition la fixation d'une teneur minimale en alcool pour les boissons spiritueuses destinées à la consommation humaine, fixée par la législation d'un Etat membre, lorsqu'il s'agit de l'importation de boissons alcoolisées légalement produites et commercialisées dans un autre Etat membre”. La situation était donc claire : le genièvre exporté aux Pays-Bas avait été fabriqué en Belgique conformément aux dispositions en vigueur, le genièvre belge ne contenait que 30 % d'alcool, et était commercialisé sous cette forme. En conséquence, la chaîne de

supermarchés en cause considérait que l'importation du genièvre belge aux Pays-Bas devait pouvoir être autorisée, et que la règle des 35 % qui y était appliquée n'était pas droit communautaire.

Aussi, l'importateur de genièvre décida-t-il d'aller en appel, confiant dans le fait que le tribunal tiendrait compte de la jurisprudence de la Cour de justice européenne. Le tribunal compétent celui, d'Arnhem, reconnu qu'il y avait effectivement un parallèle évident entre l'affaire du genièvre et celle du cassis. Non seulement la Cour de justice avait considéré comme une entrave commerciale incompatible avec le traité CEE la fixation d'une teneur minimale d'alcool, mais elle avait aussi précisé „que les obstacles à la circulation intracommunautaire résultant de disparités des législations nationales relatives à la commercialisation des produits en cause doivent être acceptés, dans la mesure où ces prescriptions doivent être reconnues comme étant nécessaires pour satisfaire à des exigences impératives, tenant, notamment, à l'efficacité des contrôles fiscaux, à la protection de la santé publique, à la loyauté des transactions commerciales et à la défense des consommateurs”.

### Une concurrence désagréable

En 1978, dans l'affaire du cassis, la Cour de justice avait considéré comme un prétexte les „raisons impératives” invoquées par le gouvernement allemand. Elle considérait en effet que l'objectif était en réalité de protéger le marché allemand contre une concurrence désagréable. Que peut-on effectivement penser de „raisons de santé publique” qui contraignent directement le consommateur à consommer dans une liqueur une quantité minimale d'alcool ? Ce qui s'appliquait ici au cassis

devait également s'appliquer au genièvre, de l'avis du tribunal d'Arnhem.

Ce dernier a en outre examiné si l'importateur avait trompé le consommateur. Etant donné que l'étiquette du genièvre contesté indiquait clairement qu'il s'agissait de genièvre belge contenant (seulement) 30 % d'alcool, et que la firme avait même indiqué dans sa publicité qu'il s'agissait d'un produit importé, le tribunal de seconde instance avait considéré que le consommateur n'avait pas été trompé.

Les juges d'Arnhem ont toutefois eu des doutes en ce qui concerne la „loyauté des transactions commerciales”. Dans leur ordonnance de réunion devant la Cour de justice, ils impliquaient que le genièvre à 30 % d'alcool diminue de près de deux florins le montant de la taxe sur l'alcool et de la TVA à verser par rapport au genièvre à 35 % prescrit aux Pays-Bas. Ils ont donc demandé à leurs collègues de la Cour de justice si les dispositions concernant la teneur minimale en alcool n'éliminaient pas un désavantage sur le plan de la concurrence, en d'autres termes, le souci de la loyauté des transactions commerciales dictait ces dispositions. Mais la Cour de justice avait déjà pris clairement position sur cette question dans son arrêt sur l'affaire du cassis.

### Une étonnante réaction de Bonn

Si l'on pouvait encore comprendre que le gouvernement néerlandais défende sa réglementation devant la Cour de justice, on ne pouvait que s'étonner de voir le gouvernement italien et le gouvernement allemand prendre sa défense. (Le gouvernement belge défendait „son” fabricant). Il y a lieu de s'étonner de cette intervention de la République fédérale allemande, celle-ci, par son „règlement sur la teneur minimale en al-

cool" de mars 1983, ayant tiré toutes les conséquences de l'arrêt de la Cour de justice sur le casis et décidé que les dispositions du règlement allemand ne s'appliqueraient pas aux boissons alcoolisées provenant d'autres Etats membres, dès l'instant où celles-ci y auraient été fabriquées et commercialisées légalement.

Ainsi, au lieu de se réjouir du fait que le gouvernement néerlandais s'apprêtait à arrêter une réglementation identique, le gouvernement allemand et l'Italie justifiaient la réglementation néerlandaise par des „exigences impératives de défense des consommateurs". Bien que les juges d'Arnhem aient considéré que les consommateurs n'avaient pas été trompés, les gouvernements de Bonn et de Rome ont considéré comme insuffisantes les indications précises portées sur l'étiquette. On considère visiblement, en Allemagne et en Italie, le consommateur comme „entièrement mineur, pour ainsi dire patho-

logiquement stupide et négligent", selon les termes d'une procédure antérieure (R.J. 5.6.84).

La prise de position du gouvernement fédéral a d'ailleurs étonné à un tel point le député FDP Helmut Schäfer (Mayence) que celui-ci a demandé des explications dans une question au Parlement. La réponse du ministère de l'économie lui est parvenue „par retour du courrier", sous la forme d'une profession de foi à l'égard du traité CEE et d'une référence aux efforts déployés pour créer un marché européen sans barrières douanières.

En présence des constatations du tribunal d'Arnhem, la Cour de justice ne revient pas, dans son arrêt du 26 novembre 1985 (affaire 182/84), aux arguments de protection du consommateur, et s'en tient à la question de la loyauté des transactions commerciales. Cette notion consacre le respect généralisé des pratiques loyales et des traditions dans les divers Etats membres.

Comme la fabrication de genièvre contenant 30 % d'alcool en Belgique relève de la tradition, aussi bien que celle du genièvre à 35 % d'alcool aux Pays-Bas, les deux types de genièvre sont conformes aux exigences de loyauté des transactions commerciales. Autrement dit : les Pays-Bas doivent respecter la tradition belge et ne peuvent interdire l'importation de genièvre belge. Ou encore : „la réglementation néerlandaise sur les appellations du genièvre" est incompatible avec le droit communautaire.

Pour que le consommateur ne soit pas trompé, les néerlandais peuvent naturellement exiger une information objective. Selon les constatations des juges d'Arnhem, cette information avait été effectivement fournie par la société accusée. Le fait que le genièvre néerlandais (35 %) soit taxé plus lourdement que le genièvre belge (30 %) ne justifie pas non plus l'interdiction d'importation, mais la taxation fait partie des conditions de concurrence

objectives qui peuvent être utilisées par tout participant en marché, tant qu'il informe correctement le consommateur. Ce qui était effectivement le cas pour le genièvre belge vendu aux Pays-Bas.

Otmar Philipp

*Le traité CEE ne s'oppose pas „aux interdictions ou restrictions d'importation, d'exportation ou de transit, justifiées par des raisons de moralité publique, d'ordre public, de sécurité publique, de protection de la santé et de la vie des personnes et des animaux ou de préservation des végétaux, de protection des trésors nationaux ayant une valeur artistique, historique ou archéologique, ou de protection de la propriété industrielle et commerciale. Toutefois, ces interdictions ou restrictions ne doivent constituer ni un moyen de discrimination arbitraire, ni une restriction déguisée dans le commerce entre les Etats membres". (article 36)*

## L'Europe à grande vitesse

Lorsqu'en 1830, le roi Léopold 1er fit dessiner le premier réseau ferroviaire de l'Europe, il agissait de mettre la ville d'Anvers à l'abri d'entraves économiques hollandaises. Le projet s'inspirait davantage de motifs stratégiques que d'une véritable politique des transports. Depuis, heureusement, les antagonismes nationaux se sont effacés et l'intégration des chemins de fer européens n'a cessé de progresser dans un idéal d'échange de biens et de personnes. La coopération en ce domaine va-t-elle atteindre un palier supérieur grâce au réseau de Trains à Grande Vitesse (TGV) dont les médias nous ont beaucoup parlé ces derniers mois ? La réponse ne saurait être catégorique. Car pour concrétiser leurs intentions, les pays euro-

péens concernés devront surmonter ensemble les difficultés du parcours et franchir sans se disperser quelques aiguillages complexes. De prime abord, il leur faudra harmoniser leurs conceptions du chemin de fer rapide, en tenant compte des aspects écologiques et sociaux d'une telle entreprise. De la force de leur cohésion, dépendront finalement les avantages économiques qu'on peut espérer de la mise en chantier d'une pareille infrastructure.

### Une marque française

Le TGV, c'est une marque déposée française qui s'est rapidement installée dans notre langage courant. Il est vrai que la France s'est vouée au rôle de pionnier. La SNCF ex-

ploite depuis 1981 un réseau de plus de 2.000 kilomètres, dont 416 de lignes nouvelles, sur lesquelles la vitesse peut atteindre 270 Km/h. Le TGV dessert 27 villes françaises et 3 villes suisses. Une réussite incontestable sur le plan technique, économique et commercial. Sur l'axe Paris-Sud-Est, le premier à avoir été ouvert, le nombre de voyageurs est passé en 4 ans de 12 à 18 millions. La ligne Atlantique, reliant la capitale à Tours et au Mans, sera opérationnelle au début des années 90. L'Allemagne résorbe son retard : deux grandes lignes sont en chantier pour l'ICE (Intercity Eisenbahn) entre Hanovre et Wurtzbourg (327 Km) et Manheim-Stuttgart (99 Km). Trois autres lignes sont à l'étude. En Italie,

d'ici 89, la „Direttissima" reliera Florence à Rome grâce à un tracé nouveau de 238 Km. Dans les cartons des ingénieurs, le curieux trouverait aussi un projet de Milan-Bologne, de Madrid-Barcelone... au chapitre de la communication ferroviaire, seul le Japon, avec ses fameux Shinkansen, pourrait soutenir la comparaison.

### La jonction

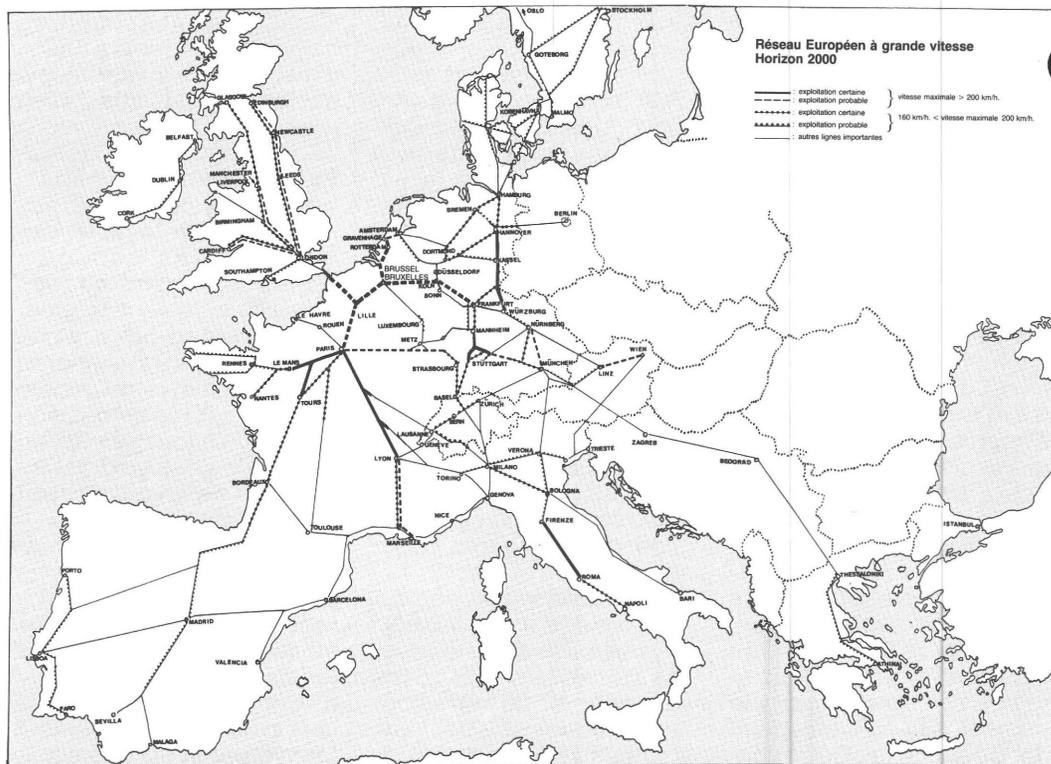
La Belgique, qui n'a pas de programme propre, est immédiatement concernée par la jonction envisagée entre Cologne et Paris, ainsi que par l'embranchement prévu vers Amsterdam. Un comité quadripartite réunissant la France, la RFA, la Belgique et les Pays-Bas, en présence du ministre des Transports luxembourgeois, travaille

depuis un an à un accord sur le tracé à partir de Lille. La Grande-Bretagne suit attentivement la discussion puisqu'une liaison par le tunnel sous la Manche briserait définitivement son insularité. Les enjeux sont énormes. Ils sont européens.

Sans qu'elle ait pris une position officielle, la Commission des Communautés est invitée aux réunions comme observatrice. Son concours n'était pas imprévisible puisque certains travaux de la direction des Transports mentionnent la Grande Vitesse Ferroviaire comme une priorité de l'Europe. Un plan global est en préparation qui sera notamment le fruit des rencontres organisées par la Commission entre les Sociétés nationales de chemins de fer, les constructeurs ferroviaires et des experts en financement. Leurs conclusions iront sans doute dans la ligne du consensus actuel : le train à grande vitesse est appelé à transgresser les frontières pour rapprocher certains grands pôles européens. La solution technique simple du „rail-roue” est la seule capable de rencontrer à court terme les problèmes du transport rapide, avec des garanties de sécurité et des perspectives de rentabilité. Néanmoins, certains experts de la Commission trouvent qu'il faudrait continuer à s'intéresser aux recherches allemandes sur le train à suspension magnétique et leur faire bénéficier du programme Eureka. (Au Japon, les savants continuent aussi à plancher sur le transport guidé...)

#### Des subventions

Si l'Europe doit promouvoir la recherche, elle doit aussi faire face aux problèmes latents : les sociétés de chemin de fer avalent 20 millions d'Ecus par an de subventions. Il serait inopportun de ne pas saisir „l'effet TGV” pour relancer le transport par rail. L'exemple français montre qu'il est possible de détourner de nombreux voya-



geurs de la voiture individuelle.

Quel que soit le tracé de la France à l'Allemagne, les pays impliqués devront résoudre bon nombre d'équations techniques, notamment la signalisation et la compatibilité du matériel entre réseaux nationaux. Cela exige une vaste coopération industrielle des constructeurs. C'est à ce prix qu'ils pourront se présenter en ordre utile sur les marchés étrangers et espérer décrocher d'importants contrats comme Rio-Sao Paulo ou San Francisco-Las Vegas. Dans le développement du réseau intérieur, l'Europe aurait tort de ne pas calculer avec précaution les effets sociaux et l'impact sur l'environnement de ses projets. Dès lors, il convient de ne pas minimiser les inconvénients des „solutions lourdes” qui demandent des dépenses énormes en expropriations, et la réalisation de gigantesques ouvrages d'art. Si une telle prudence fait défaut, la rentabilité risque de s'avérer inaccessible. Et les décideurs encourront l'hostilité des populations sensibles aux nuisances sur leur milieu de vie. Lors d'un colloque organisé à Bruxelles

en avril 1986 des défenseurs de l'environnement devaient souligner qu'une très bonne idée pouvait donner lieu à des applications désastreuses. En clair, qu'une politique des transports ne se réduit pas à une politique d'infrastructure.

#### Les forces vives

Dans le contexte quasi-général en Europe d'une crise des transports publics, le risque est grand de sacrifier au profit du prestige la satisfaction des petits besoins. Avant le premier coup de pioche, aura-t-on accompli toutes les études d'impact nécessaires ? Comme à Lyon lorsqu'il fallut construire une toute nouvelle gare susceptible d'accueillir le TGV. Associée au débat, la population lyonnaise eut l'agréable surprise de constater l'heureux effet de l'ouvrage sur le décor urbain. C'est un des avantages inégalables du train rapide de pouvoir pénétrer jusqu'au cœur des grandes cités sans les taillader. Les „forces vives” de Liège qui ont lancé croisade pour le passage — et l'arrêt — du TGV en leur ville n'ont pas manqué de souligner

l'impérieuse nécessité d'inscrire le projet dans un plan d'aménagement du territoire. Verra-t-on s'affronter sous peu ce point de vue avec celui, purement économique, de la rentabilité ? Si ce dernier prévaut, une ville de moins d'un million d'habitants ne peut pas prétendre à devenir une escale d'un train à grande vitesse. Il faut, en outre, une demande consistante et solvable dans un champ d'intense activité économique qui nécessite de fréquents déplacements. C'est pourquoi les régions frappées par le déclin industriel n'ont guère d'arguments en leur faveur. A moins d'inverser le raisonnement : l'irrigation d'une zone économiquement sinistrée par un moyen de transport ultramoderne lui insufflerait un dynamisme nouveau. Le rapport de force entre ces deux conceptions n'est pas sans incidence sur le dessin de tel ou tel tracé. Il constitue également la dernière inconnue du „dossier TGV” : qui, du privé ou du public, financera et exploitera les futures lignes qui préfigurent l'Europe à Grande Vitesse ?

Yves Rasir.

# Un institut européen pour les fonctionnaires

„Les fonctionnaires des pays d'Europe sont peut-être compétents du point de vue technique, mais ils manquent souvent des qualifications adéquates en matière de gestion, et sont mal préparés pour jeter les bases de la coopération et de l'intégration européennes”.

„Il serait souhaitable de moderniser l'administration de la Communauté elle-même. Elle dispose d'un grand nombre de personnes qualifiées et a effectué des travaux remarquables dans le passé, mais le temps est venu maintenant de l'adapter aux nouveaux défis et aux nouvelles méthodes de gestion. Dans certains pays, les services publics ont déjà entrepris des efforts en vue de leur modernisation, et les institutions de la Communauté ne peuvent rester à la traîne. Heureusement, la Commission semble en prendre conscience”.

Tel est l'avis exprimé, non pas par un détracteur du Marché Commun, mais par le Dr. Stefan Schepers, le Directeur belge de l'Institut européen de l'Administration Publique, établi à Maastricht (Pays-Bas).

## Une formation spécifique

L'Institut a été créé officiellement en mars 1981, lorsque les Chefs de Gouvernements de la CE ont tenu leur sommet dans cette ville du sud des Pays-Bas. Les commentaires du Dr. Schepers expliquent clairement les raisons de la création de cet institut européen, et peut-être également d'autres organismes. Les fonctionnaires publics effectuent peut-être un bon travail dans leurs propres administrations nationales, mais lorsqu'ils se réunissent à Bruxelles avec leurs collègues de douze nationalités différentes, ils sont souvent pris au dépourvu.

Les divergences au niveau des fondements et de l'approche des problèmes relevant de l'Administration publique sont parfois telles que les nouveaux venus connaissent une impres-



*Dr. Stefan Schepers, directeur général de l'Institut Européen de l'Administration Publique à Maastricht.*

sion de choc culturel administratif. Mal préparés au travail dans un environnement européen, ils craignent généralement de s'y ridiculiser.

La nécessité d'une formation spécifique postérieure au diplôme et à mi-carrière pour les fonctionnaires impliqués dans la définition d'orientations politiques au niveau européen et dans leur mise en œuvre à l'échelle nationale est apparue de plus en plus clairement au cours des années septante. En outre, le succès remporté par ces formations dès qu'elles ont été accessibles fut tel que cinq ans seulement après sa création, l'Institut déménage déjà dans des locaux plus vastes. Le nombre de participants a augmenté de manière spectaculaire, tout comme le nombre de séminaires et de cycles de formation organisés par l'Institut.

## L'aspect pratique

L'Institut Européen de l'Administration Publique, (IEAP) est une institution indépendante constituée légalement aux Pays-Bas. La Commission de la Communauté européenne et les Gouvernements des douze Etats membres contribuent à alimenter son budget, parallèlement aux droits d'inscription versés par les participants et aux contrats de recherche et de consultation. Des représentants des douze Etats membres et de la Commission européenne siègent

au Conseil des Gouverneurs et définissent les lignes de conduite de l'Institut. La gestion quotidienne de l'IEAP est confiée au Dr. Schepers, son Directeur Général, assisté par le Dr. G. Schaefer (Allemagne), Directeur chargé du développement des programmes, et par le Dr. E. Verploeg (Pays-Bas), Directeur de l'administration et des finances.

La faculté multidisciplinaire IEAP organise des sessions dans ses locaux et à l'extérieur, et peut être recrutée par tous les Etats membres de la Communauté. Les membres de l'Institut, des cadres publics et privés de haut niveau et des académiciens particulièrement brillants dans leur domaine professionnel, contribuent également aux programmes. Le Dr. Schepers souligne que l'IEAP accorde une grande importance à l'aspect pratique. Les sessions de cours et la recherche sont toujours adaptés aux besoins du client et orientés vers des problèmes concrets.

L'objectif initial est d'étudier et d'améliorer les systèmes de définition des orientations politiques, mais l'Institut accorde également de plus en plus d'importance au contenu politique. De cette manière, il sert également de „réservoir d'idées” permettant des échanges fructueux et de haut niveau sur des problèmes politiques au centre des intérêts publics. Des thèmes tels que la rationalisation du système de vote au sein du Conseil des Mi-

nistres de la CE, l'établissement d'un marché intérieur sans entraves, et la coopération politique, ont été longuement débattus au sein de l'IEAP avant d'être incorporés aux réformes récentes du Traité.

## Un forum idéal

Loin de l'œil du public et de la curiosité des media, l'IEAP constitue également un forum idéal pour les discussions impromptues. De cette manière, les fonctionnaires publics peuvent librement échanger leurs vues sur des sujets politiques délicats qu'ils ne pourraient débattre avec des collègues étrangers dans un contexte plus formel.

Les séminaires et les conférences portent sur les sujets les plus divers : politique de l'environnement dans la CE, politique des télécommunications, mesures alternatives de soutien pour l'agriculture, les femmes aux niveaux supérieurs des services publics... pour ne citer que quelques uns des thèmes figurant au programme de cette année.

Par ailleurs, des sessions de formation spéciale sont organisées pour les fonctionnaires des pays se préparant à assumer la Présidence du Conseil des Ministres de la CE.

Au cours de ses cinq premières années d'existence, l'Institut a clairement démontré son utilité. Le nombre de jours-participants est passé de quelques centaines en 1982 à 3013 en 1985. Le nombre d'inscrits a tellement progressé que l'on ne peut satisfaire dans l'immédiat que la moitié de la demande, alors qu'une liste d'attente a dû être dressée.

Sans exagérer, je peux affirmer que quatre-vingt-dix pour cent de nos visiteurs quittent l'Institut très satisfaits, indique le Dr. Schepers.

Soulignons également que le cadre de travail est très attrayant. L'Institut se cache derrière la façade d'une ancienne demeure de patricien située au cœur

## Année européenne de l'environnement (AEE) Atmosphère, atmosphère...

de Maastricht, une ville profondément imprégnée de l'histoire européenne et bâtie au carrefour de trois pays.

L'Institut se situe en face de la jolie Basilique Ste Marie, qui contient des reliques de Charlemagne, cet empereur européen qui avait donné un premier élan à l'éducation massive des jeunes Européens et qui fut le premier à concevoir et à promouvoir une Europe sans frontières.

Quel meilleur environnement pourrait souhaiter une institution académique européenne destinée aux fonctionnaires publics ?

### Alost et Audenarde

La Commission Européenne vient de décider d'apporter dans le cadre du Fonds Régional son concours afin de donner aux régions d'Alost et d'Audenarde une chance d'attirer de nouvelles activités économiques.

Ce concours s'élève à environ 260 millions de FB, soit 5,6 millions d'ECU. Le programme concerné coûtera un total de 500 millions de FB et couvre la période 1985-1990. A côté du Fonds régional, les autorités belges interviennent pour près de 150 millions et les entreprises privées pour 90 millions.

L'argent doit servir à moderniser une région industrielle. Les régions concernées doivent entreprendre la restructuration de leurs industries textiles et de confection.

Les vieilles usines qui ne sont plus utilisées doivent être détruites et les zones dans lesquelles elles se trouvaient réaménagées. Il faudra favoriser le développement des PME par la remise à disposition de services destinés à permettre à ces entreprises d'accroître leurs possibilités d'action.

Les PME seront aidées à promouvoir de nouveaux produits et de nouveaux processus de production.

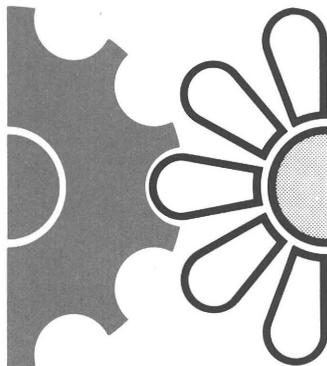
La protection de l'environnement, „objectif fondamental de l'action communautaire”, a désormais droit de cité dans le traité de Rome. Grâce à l'Année européenne de l'Environnement (AEE-1987), ce sera l'affaire des 320 millions de citoyens de l'Europe des douze.

1987 sera une „Année” pas comme les autres. Toutes les bonnes volontés seront mises à contribution : administrations nationales, entreprises, associations, organisations bénévoles, collectivités locales, monde de l'enseignement, grand public et médias. Problèmes de trésorerie obligent, l'AEE débutera le 31 mars 1987 ; elle concernera donc trois présidences successives et plusieurs exercices budgétaires. Montant de l'enveloppe financière prévue pour mener à bien l'AEE : 13 millions d'Ecus. Et pour la première fois, la Communauté fera appel à des fonds privés — sous forme de dons ou de „sponsoring”.

Pour l'heure, les responsables s'activent et les projets affluent. Trois comités composés de spécialistes joueront le rôle de catalyseurs : „comité d'honneur” — personnalités connues mettant leur prestige au service de l'AEE —, comité directeur présidé par Stanley Clinton Davis, commissaire européen chargé de l'environnement, et douze comités nationaux.

#### L'opinion publique

Premier objectif de l'Année européenne : canaliser les énergies en mobilisant l'opinion publique. C'est l'ambition des treize stratégies mises en place par la Commission de Bruxelles et par les gouvernements nationaux. Parmi „les manifestations susceptibles de parler à l'imagination de chacun”, les opérations de promotion proprement dite — diffusion du symbole de l'Année européenne, édition de plaquettes et de brochures d'information. Au chapitre des initiatives spectaculaires citons, la flotte abi-



trant une exposition „environnement” qui devrait longer les côtes européennes ou des concours dotés de prix visant à stimuler l'intérêt des médias.

Dans les Etats membres, les tâches de promotion sont confiées à des professionnels, des agences de publicité qui ont pignon sur rue. Comment „vendre” l'Année européenne et collecter les fonds indispensables ? En mettant la publicité au service de la cause écologique. Reste à séduire à la fois entrepreneurs et protecteurs de la nature. Pour avoir un avant-goût des idées qui feront probablement recette, voir encadré.

Second type d'actions prévues : des réalisations concrètes visant à améliorer l'environnement. De la construction d'une station d'épuration franco-allemande à la création de parcs naturels ou d'un élevage de castors, en passant par la rénovation urbaine, on dénombre déjà une centaine de projets.

Les initiatives de grande envergure intéressent plusieurs pays seront financées par les fonds structurels communautaires (FEDER — Fonds européen de développement régional —, FEOGA — fonds européen d'orientation et de garantie agricole — ou même FSE — fonds social européen — en ce qui concerne l'effort de formation. Les projets d'intérêt national seront soutenus par les gouvernements. Entreprises, associations et particuliers financeront les initiatives régionales ou locales d'ampleur plus réduite.

A en croire les sondages, on jurerait qu'il y a dans chaque Européen un écologiste qui sommeille. Comme autant d'électrochocs, les catastrophes du Torrey Canyon, de Seveso, de Bhopal ou de Tchernobyl ont semble-t-il favorisé une prise de conscience collective. Quant aux „pluies acides”, le mal qui ronge les forêts européennes, elles confirment le caractère international de certains problèmes de pollution et la nécessité de recourir à des solutions communes.

#### Le mentalité

A cet égard, 1972 marque une étape importante dans l'évolution des mentalités en Europe et dans le monde. Cette année-là, les chefs d'Etat et de gouvernement réunis à Paris reconnaissent que „l'expansion économique n'est pas une fin en soi” et qu'il est urgent de passer à l'action. Suivent trois programmes communautaires — 1973, 1977 et 1983 — qui définissent les axes principaux d'une politique inscrite dans une perspective à long terme. Dans ce contexte, une centaine de mesures législatives ont été adoptées concernant la protection de l'eau (environ 25 directives), de l'air, de la faune et de la flore, la gestion des déchets, etc.

Un bilan „relativement positif” compte tenu des handicaps de départ. Partie de rien — le volet „environnement” ne figure même pas dans le traité de Rome — l'action communautaire a jeté les bases d'une politique cohérente privilégiant l'approche préventive — mieux vaut „prévenir les dommages plutôt que les réparer” — et la notion de „pollueur-payeur”. La protection de l'environnement n'étant „ni un luxe, ni une option”, les impératifs écologiques doivent maintenant être pris en compte dans l'ensemble des politiques économiques, industrielles, agricoles et sociales.

Même si les normes retenues au niveau communautaire correspondent

souvent au plus petit dénominateur commun, elles ont été décidées à l'unanimité et sont traduites, avec plus ou moins d'empressement, dans les législations nationales. Leur principal mérite est de contraindre les Etats membres à la vigilance. Il n'empêche que „dans beaucoup de régions d'Europe, nous sommes peut-être plus près que nous le pensons d'une catastrophe écologique", constatait récemment le commissaire Stanley Clinton Davis en présentant les nouvelles orientations de la politique communautaire.

### Gestion des déchets

L'année européenne de l'environnement coïncidera en effet avec le lancement du quatrième programme concocté par la Commission de Bruxelles. Partant du principe que protection de l'environnement et compétitivité industrielle vont de pair, il s'agira notamment d'explorer le potentiel de création d'emplois généré par une utilisation rationnelle des ressources disponibles. Actuellement, les industries européennes spécialisées dans la gestion des déchets traitent chaque année plus de 2 milliards de tonnes de débris et emploient 3 millions de personnes. On estime que 80 % de ces déchets pourraient être recyclés pour récupérer des matières premières ou de l'énergie.

De leur côté, les consommateurs réclamant des produits répondant à des normes de protection de l'environnement de plus en plus strictes — voitures propres, etc. L'industrie européenne se doit de prendre en compte ces exigences si elle veut rester compétitive face à ses concurrents américains et japonais. L'adoption de normes communautaires ambitieuses devrait donc stimuler l'innovation technologique et améliorer la situation sur le marché de l'emploi.

Adeline Baumann

## Comment vendre l'AEE ?

Première à remettre sa copie, une des agences de publicité allemandes chargées de promouvoir l'AEE Outre-Rhin. A l'origine de se zèle, une vision apocalyptique de l'avenir : 68 % de la population allemande estime que c'est „le sacage de l'environnement qui entraînera le déclin de l'Occident”.

Apparemment, l'année européenne de l'environnement vient à point nommé, son emblème figurera sur des drapeaux, du papier à lettres, des timbres, des autocollants, des documents officiels, etc. Suit un catalogue d'initiatives émanant de particuliers, d'associations, d'élèves, de communes... Du côté des „sponsors”, accueil favorable, à condition de garder les mains li-

bres. Pas question de verser les contributions dans un tronc commun européen, les entrepreneurs préfèrent investir dans des actions régionales ou locales.

Voici quelques idées qui devraient séduire ou faire recette.

— Main verte sans herbicides et sans pesticides affiche un pépiniériste.

— But ! une équipe de football joue pour la mer des Wadden.

— Des écoliers entretiennent la forêt pendant les congés scolaires.

— La municipalité facilite le tri des déchets en mettant à la disposition des administrés trois types de poubelles (verre, papier et ordures ménagères).

— Pour préserver les forêts et ... le revêtement des

routes, Monsieur le Maire limite la vitesse à trente kilomètres/heure dans l'agglomération.

— Avis d'une agence de location de voitures : tous nos véhicules sont équipés de catalyseur.

— Un producteur de piles, celles qui durent plus longtemps, rachète les piles usées pour économiser la matière première.

— Appelez le 999, les postes offrent gracieusement un service d'information „environnement”.

— Une banque octroie des crédits meilleur marché pour les investissements/environnement.

— Ecologistes en herbe et grands consommateurs de „pub”, la malette du parfait détective de l'environnement est en vente au rayon „jouets”.

## La mer dépottoir ?

Septante pour cent des déchets qui ont été incinérés en mer en 1982, ont été embarqués dans le port d'Anvers, rapporte la Commission européenne en réponse à une question du Parlementaire européen F. Roelants du Vivier.

Les déchets sont originaires de huit pays. Au to-

tal, 97.526 tonnes ont été ainsi éliminées.

La Commission n'a pas de données concernant 1983. Elle ne sait pas non plus ce que la Belgique gagne dans ces opérations.

De plus, elle estime qu'il est trop tôt pour juger de

l'efficacité de la directive concernant la surveillance et le contrôle dans la Communauté des transports transfrontaliers de déchets dangereux. En effet, cette directive n'est entrée en vigueur que le 1er octobre 1985.

## Les oiseleurs récidivent

La Commission européenne poursuit la Belgique devant la Cour européenne de Justice parce que sa législation n'a pas été adaptée à la directive de la Commission concernant la capture et la vente d'oiseaux (CEE 79/409).

Le parlementaire européen allemand H. Seefeld s'était plaint auprès de la Commission de ce que la chasse aux oiseaux chanteurs allait à nouveau reprendre dans l'Est de la Belgique.

D'après un tract du „Comité contre le massacre des oiseaux”, près de quatre mille soi-disant oiseleurs diplômés s'apprennent

à se rendre dans l'Est de la Belgique pour y chasser les tarins, les pinsons, les bruants et les chardonnerets.

Chacun de ces oiseleurs, qui se font appeler „ornithologues”, est officiellement autorisé à capturer douze oiseaux au maximum à l'aide de filets très fins, à les emprisonner dans des cages très étroites, à les croiser avec des espèces exotiques, ou à les „torturer” par d'autres moyens.

Les experts évaluent le nombre réel d'oiseaux illégalement capturés à 500.000, qui permettront aux oiseleurs d'amasser de

plantureux bénéfices : une grande partie du butin sera passée en fraude en RFA, et sera monnayée à prix d'or sur le marché noir sous l'appellation „d'animaux d'élevage”.

Dans sa réponse à M. H. Seefeld, la Commission précise que la France, la RFA, l'Italie et les Pays-Bas sont également poursuivis devant la Cour de Justice. D'anciennes procédures d'infraction intentées contre le Royaume-Uni, le Luxembourg et le Danemark ont été classées sans suite grâce à l'adaptation, par ces pays, de leur législation à la directive européenne sus-nommée.

# L'Europe du citoyen

## Inflation en hausse, chômage en baisse

Le nombre des chômeurs enregistrés dans les 12 Etats membres a diminué d'environ 360.000 unités en avril, mais dépasse encore les 16 millions. La diminution est plus sensible pour le chômage masculin, avec une baisse de 3,4 %. Mais cette évolution globale est largement due à des facteurs saisonniers. De plus, les modifications opérées par les Britanniques dans leur système de comptabilisation ainsi que les retraites anticipées en Allemagne sont déjà responsables d'une baisse de 68.000 unités. Si l'on compare les chiffres du chômage des jeunes à ceux de l'an dernier, une légère amélioration se dessine puisque si le chômage dans son ensemble a augmenté de 2 % pendant cette période, il a baissé de 1,4 % pour les moins de 25 ans.

L'inflation a augmenté de 0,4 % en avril, un taux mensuel qui correspond à une inflation annuelle de l'ordre de 3,7 % (les chiffres pour les Etats Unis et le Japon sont respectivement de 1,6 % et 0,9 %). Si l'on ventile les résultats par pays, le Danemark, qui a augmenté certaines taxes, a le taux d'inflation le plus élevé (2,5 %), suivi de la Grèce (1,5 %), du Portugal (1,3 %) et du Royaume Uni (1 %). Jusqu'ici en 1986, seuls l'Allemagne et le Luxembourg ont connu une inflation négative.

## Les jeunes face au chômage

Malgré tous les efforts déployés pour améliorer les chances des 14-24 ans, un récent rapport de la Commission européenne montre que les problèmes restent nombreux.

Cette étude, transmise aux Etats membres et au Parlement européen, fait apparaître que sur les 46 millions de jeunes de cet âge que compte la Communauté, 4,5 millions sont au chômage, 20 millions suivent un enseignement ou une formation à

temps plein et 18 millions sont déjà dans la vie active.

En avril 1984, le taux de chômage des moins de 25 ans dans la CE était de 20,8 % et jusqu'à 35,1 % en Italie, 28,8 % en Grèce et 25,1 % en Irlande. Mais au Luxembourg il n'était que de 7 %.

La situation globale a considérablement évoluée au cours des dix dernières années, indique le rapport. Un des facteurs de cette évolution est l'augmentation très nette du nombre de cette classe d'âge dans la CE malgré le déclin démographique. Les 14-24 ans sont passés de 42 millions en 1970 à 46 millions en 1985. Un plus grand nombre d'entre eux choisissent aussi de plus longues études, et la population scolaire du cycle supérieur de l'enseignement secondaire est passée de 6,3 millions à près de 10 millions.

Mais le rapport prévoit une baisse importante du nombre de ces jeunes pour les années à venir. Ce déclin, poursuit le rapport, permettra d'alléger les pressions quantitatives mais les normes qualitatives devront être préservées. Enfin, sur la question de l'évaluation de fin de scolarité, le rapport recommande de mettre l'accent moins sur les capacités intellectuelles que sur ce que les individus peuvent apporter véritablement à la société et à l'industrie d'aujourd'hui.

## Cent produits dangereux

La Commission a proposé des limites communes dans la CE à la présence d'environ 100 produits chimiques toxiques. Ces propositions concernent les lieux de travail et font partie de la politique de la Commission en matière de protection des travailleurs.

Actuellement les Etats membres déterminent des systèmes de protection à l'échelle nationale pour la plupart des produits ou substances reconnus comme étant dangereux pour la santé des travailleurs. Mais le Conseil avait décidé en 1984 de poursuivre un programme d'harmonisation de cette protection dans toute la Communauté.

Sur le millier de substances qui seront éventuellement concernées par

cette politique, une première liste d'une centaine a été sélectionnée par la Commission, allant de l'acide acétique aux oxydes de zinc. Cette liste correspond à des produits les plus souvent utilisés et qui sont déjà des priorités dans les Etats membres. Les taux limites qui ont été fixés, pour la première fois au niveau européen, sont très proches des limites existant déjà dans la plupart des Etats.

## Pauvre recherche ...

Trois des plus importants programmes de recherche scientifique de la CE doivent être révisés et ont besoin d'un financement supplémentaire, a déclaré la Commission européenne aux Etats membres.

Le programme quadriennal BRITE, doté de 125 millions d'Ecus (5,5 milliards de FB) est destiné à explorer les applications de nouvelles technologies dans l'industrie. Le „plan de stimulation”, couvrant aussi la période 1985-88 et doté de 60 millions d'Ecus (2,64 milliards de FB), a pour objectif de multiplier les contacts interdisciplinaires entre les différents Etats membres. Enfin, le dernier programme est un programme de recherche en biotechnologie de cinq ans (85-89) doté de 55 millions d'Ecus (2,42 milliards de FB).

La révision de ces programmes est rendue nécessaire, estime la Commission, par les changements récents intervenus dans ces domaines de recherche et parce que les programmes ne sont pas suffisamment liés aux besoins de l'industrie. De plus, l'entrée de l'Espagne et du Portugal signifie que les ressources actuelles ne permettent plus de prendre en compte tous les projets soumis.

## ... et trop petit Esprit

Le Commissaire chargé des Sciences et de la Technologie, Karl-Heinz Narjes, a déclaré récemment aux Etats membres que le programme ESPRIT devrait disposer de ressources supplémentaires.

Deux ans après son lancement, ce programme de recherche en technologie de l'information a déjà eu un impact, a souligné le Commissaire, mais les 30.000 années/homme nécessaires pour rester en course dans la concurrence mondiale requièrent trois fois les ressources prévues pour la seconde phase du programme.

Dans les pays de l'OCDE, le marché des produits dans la technologie de l'information représente déjà quelques 440 milliards d'Ecus (19.412 milliards de FB) et devrait augmenter annuellement de 15 à 20 % jusqu'à la fin des années 80. Mais, en dépit du soutien dont elle bénéficie déjà, l'industrie européenne risque de voir sa part du marché diminuer de 22 à 21 % pendant cette période.

Selon la Commission, la phase II d'ESPRIT devrait conserver les objectifs fondamentaux du programme, c'est-à-dire fournir la nouvelle technologie de l'information à l'industrie, promouvoir la coopération en recherche et développement et élaborer des normes internationales originaires de la CE, mais elle devrait être plus centrée sur les utilisateurs et les petites et moyennes entreprises.

## Logements CECA

Une tranche d'aides d'un montant total de 5,9 milliards de FB a fait l'objet d'une proposition de la Commission européenne, en vue de favoriser l'accession à la propriété des travailleurs des houillères et de la sidérurgie. Sur ce total, une somme de 1,85 milliard de FB sera répartie sous forme de prêts à très faible taux d'intérêt (environ 1 %). Elle proviendra des ressources propres de la Communauté. Le reliquat de 4 milliards de FB fera l'objet d'un emprunt de la Commission européenne sur le marché international des capitaux et il sera „reprêté” aux taux habituels.

Ces prêts entrent dans le cadre d'un ensemble de dispositions destinées à aider les travailleurs à acquérir ou moderniser leur logement. Le Comité consultatif de la Communauté du charbon et de l'acier ainsi que le Conseil des ministres l'ont approuvé.

Depuis son lancement, en 1954, 10 programmes ont été réalisés, permettant la construction ou la modernisation de 190.000 logements. Le programme actuel s'étendra sur une

période allant de juin 1986 à la fin de 1988.

La répartition entre les Etats membres de la somme provenant des ressources propres de la Communauté reste à fixer.

## Vous avez dit Tchernobyl ?

Les ministres de la Santé de la Communauté sont arrivés à un accord sur des mesures qui remplaceront l'interdiction des importations de produits agricoles en provenance des pays de l'Est qui expire le 31 mai.

Le nouveau système, qui entre en vigueur le 1er juin, met en place une surveillance des importations alimentaires de tous pays tiers.

La proposition de la Commission a été acceptée après de longues discussions au sein du comité des représentants des Etats membres, et l'examen par les ministres au sein du Conseil.

Si théoriquement toutes les importations seront soumises à ces contrôles, on estime que les produits des pays de l'Est, les plus touchés par les retombées radioactives de l'accident de Tchernobyl, seront aussi les plus surveillés. Les taux maxima qui ont été arrêtés sont de 300 becquerels par kilo pour le lait et les aliments infantiles et 650 bq/kg pour les autres produits alimentaires. Les mêmes taux s'appliquent aux produits commercialisés à l'intérieur de la Communauté.

## Encore toujours Tchernobyl

Répondant à la demande de l'Eglise catholique polonaise, la Commission vient d'approuver l'envoi de 370 tonnes de poudre de lait en Pologne. Cette aide, d'un montant de 500.000 Ecus (22 millions de FB), est destinée aux nourrissons et aux enfants.

Après l'accident nucléaire de Tchernobyl fin avril, la vente de lait frais a été interdite par les autorités polonaises avec comme conséquence un déséquilibre alimentaire pour les enfants, particulièrement les bébés. L'aide communautaire sera distribuée par un organisme charitable belge.

D'autre part, un porte-parole de la Commission a indiqué qu'aucune

demande de compensation de la part d'agriculteurs européens après les retombées radioactives et les mesures prises ensuite par le Conseil n'a été enregistrée jusqu'ici. Il a souligné que si les Etats membres voulaient accorder de telles aides à leurs agriculteurs, ils devraient en notifier la Commission et il a ajouté que de son côté la Commission n'avait aucun plan pour prendre une telle initiative.

## Pollution et diesel

La Commission vient de lancer la dernière étape de sa lutte pour la protection de l'environnement, en proposant deux nouvelles directives destinées à réduire l'émission des gaz d'échappement des véhicules à moteur diesel.

La première, qui couvre les véhicules privés, introduirait pour la première fois des normes limitant l'émission de particules polluantes dangereuses et souvent invisibles particulières aux moteurs diesel. Cette mesure s'appliquerait aux cylindrées de plus de 2 litres à partir du 1er octobre 1988, et trois ans plus tard aux petites cylindrées.

Cette législation sur les particules ne peut s'appliquer aux véhicules commerciaux et aux poids lourds en raison de la nature des méthodes de contrôle. Une autre directive s'appliquerait donc à cette catégorie de véhicules et limiterait les émissions de trois polluants les plus courants, l'oxyde de carbone, l'oxyde d'azote et les hydrocarbures. L'émission de ces substances est déjà réglementée pour les automobiles à essence ou diesel par la directive adoptée en juin, mais celle-ci ne s'appliquait pas aux véhicules commerciaux ni aux poids lourds. Le projet actuel prévoit une réduction de 20 % des oxydes de carbone et d'azote et de 30 % pour les hydrocarbures.

Selon les experts de la Commission, ces mesures pourraient être mises en œuvre par des modifications des moteurs, sans que les carburants soient changés.

Chaque année, 183.000 tonnes de particules sont émises par les véhicules en Europe, dont 45.000 tonnes par les véhicules privés. Mais ce dernier chiffre pourrait atteindre 107.000 tonnes si rien n'est fait, estime la Commission. Les mesures prévues permettraient de réduire de 11 % la pollution actuelle.

## Les services et le GATT

„A mon avis, il est inconcevable que les services ne soient pas inclus (dans une nouvelle négociation au GATT dans le courant de l'année). Tous les pays industrialisés ont insisté sur ce point”, a déclaré M. De Clercq à Lugano le 27 mai.

Les ministres du Commerce des pays du GATT doivent se rencontrer en Uruguay en septembre pour le début de nouvelles négociations multilatérales et réformer le système de règlements du commerce mondial connu sous le nom de GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce).

Jusqu'ici les règles du GATT ne couvraient pas les échanges entre pays dans le secteur des services. Mais comme l'a expliqué le Commissaire, ce secteur représente 20 à 25 % du commerce mondial et il continue de croître. Plus important encore, il existe une interdépendance entre les biens et les services, entre les industriels et les entreprises de services. La ligne de séparation entre les deux n'est plus aussi claire qu'elle ne l'était autre-fois.

„Il est essentiel pour la santé générale de l'économie mondiale que la dimension internationale de ce dynamisme soit entièrement exploité par une libération progressive des échanges”, a déclaré le Commissaire.

M. De Clercq a admis que la position actuelle de la Communauté avait quelque peu changé depuis la réunion ministérielle du GATT en 1982, puisqu'elle n'était pas à cette époque aussi favorable à un accord sur les services. Cette évolution, a-t-il dit, s'explique par une évaluation des avantages relatifs d'une ouverture des échanges dans ce secteur.

„Nous avons découverts que nos exportations dans le secteur des services étaient confrontées à des obstacles qui empêchent la croissance des échanges”, a déclaré le Commissaire. „Nous avons eu aussi l'heureuse surprise de voir que dans l'ensemble nos responsables dans ce secteur estimaient être les plus compétitifs sur le marché mondial.”

Cette interprétation, justifiée par le fait que les exportations communautaires de services sont trois fois plus élevées que celles des Etats Unis, a conduit la Communauté à conclure qu'il serait dans l'intérêt de la CE de libéraliser les échanges dans ce domaine.

„Il va sans dire que nous avons nos problèmes et des industries moins compétitives, mais dans l'ensemble nous n'avons rien à craindre d'une libéralisation”, a conclu M. De Clercq en ajoutant qu'en fait „non seulement la Communauté mais l'économie mondiale dans son ensemble pouvait en tirer des avantages considérables.”

## Le „Folketing” le premier

Après avoir été le dernier pays à signer l'Acte unique de réforme de la Communauté européenne, le Danemark a été le premier à le ratifier. En effet, le „Folketing” — traduisons : le Parlement de Copenhague — a approuvé à une large majorité les textes que le gouvernement lui avait soumis peu de temps après le référendum de février dernier, au cours duquel le peuple danois, dans sa majorité, avait approuvé la réforme, une réforme qui étend le champ d'action de la Communauté et qui facilite le processus décisionnel dans les domaines-clés de l'avenir de l'Europe.

Commentant la ratification, M. Jacques Delors, président de la Commission, a déclaré : „Plus que tout autre, le peuple danois avait ouvert un débat démocratique approfondi sur la réforme des institutions adoptée par le Conseil à Luxembourg. Au nom de la Commission, je salue avec satisfaction la décision du Folketing et exprime le vœu que les autres pays ratifieront l'Acte unique aussi tôt que possible”.

## Fonds social endetté

Il est grand temps que les gouvernements des Etats membres se mettent d'accord sur une politique sociale communautaire, a déclaré Manuel Marin, Commissaire aux affaires sociales devant les députés européens le 27 mai à Bruxelles.

Une semaine avant la réunion du Conseil des Ministres des Affaires sociales de la CE, le vice-président de la Commission, Manuel Marin, a regretté que les propositions présentées il y a quatre ans attendaient toujours d'être adoptées par les Etats membres. Le Conseil doit se débarrasser de ce retard afin que l'on puisse se tourner vers les questions urgentes actuelles, comme l'harmoni-

isation des conditions de travail dans la Communauté qui font partie intégrante de la réalisation d'un vrai marché interne.

Le Commissaire a également répété les appels de la Commission pour que soient attribuées des ressources supplémentaires au Fonds social européen. Le Fonds, a-t-il déclaré, doivent pouvoir bénéficier de 500.000 Ecus en plus (22 millions de FB) pour 1986 si la Communauté veut parvenir à honorer les engagements qui sont dûs. Avec ces nouveaux fonds, les dettes pourraient être payées en trois ans, a-t-il ajouté.

## Narjes et le Comitextil

Les efforts de la Communauté pour obtenir l'ouverture des marchés américains, japonais et ceux des pays récemment industrialisés seront vains si l'industrie textile européenne ne fait pas preuve de bonne foi et ne manifeste pas son désir de retourner aux règles de libre-échange du GATT, a déclaré le commissaire Narjes le 25 mai devant Comitextil, la fédération européenne de ce secteur industriel. Le plus grand défi à la compétitivité de l'industrie européenne est venue, a-t-il expliqué, des nouvelles puissances industrielles d'Extrême-orient, comme la Corée du Sud, Taïwan ou plus récemment la Chine. Ces pays peuvent soutenir la concurrence avec l'Europe sur la base des points forts traditionnels européens de flexibilité et de créativité. Mais ils ont le grand avantage de payer des salaires inférieurs et de conserver des marchés fermés à la concurrence des importations étrangères.

Dans le cadre des discussions qui ont commencé sur le renouvellement des accords multifibres, l'Europe défendra une politique de libéralisation progressive, a annoncé le Commissaire, avec comme objectif de supprimer ce type d'entrave au libre échange. Mais cette situation ne sera possible que si l'industrie européenne peut convaincre ses concurrents qu'elle est également en faveur d'un retour à la libre concurrence. La protection qu'offre le système actuel ne peut pas durer éternellement dans un monde en constante évolution, a souligné le Commissaire, et imaginer qu'il le puisse pourrait conduire l'Europe à une position de seconde classe.

## Quotas sévères pour l'acier

Les quotas de production pour l'industrie sidérurgique communautaire pour le troisième trimestre (juillet, août et septembre) seront assez sévères, indique une analyse de la Commission. La fixation des quotas se fait selon les résultats d'une évaluation de l'équilibre entre deux ensembles de circonstances déterminantes pour la période.

Du côté positif, on s'attend à ce que les consommateurs d'acier continuent d'opérer à un „niveau satisfaisant”, après qu'on ait éliminé les facteurs saisonniers. Dans la Communauté elle-même, la demande sera alors au moins stabilisée à son niveau actuel pour le quatrième trimestre.

Du côté négatif cependant, la demande sera affectée par un ralentissement des exportations, une des raisons étant la force relative des monnaies de la CE, surtout si on les compare avec les anciens taux élevés du dollar qui avaient stimulé les exportations vers les Etats Unis. De plus, les mesures de protection décidées par le gouvernement américain et limitant les ventes européennes de certains produits sidérurgiques sur le marché américain aura un effet sérieux sur les ventes potentielles. Les difficultés du secteur des chantiers navals et la diminution de la demande de pipelines et de plateformes pétrolières après la baisse du pétrole devraient aussi affecter la demande des produits sidérurgiques spécialisés.

## Les prix, l'industrie, l'acier

La baisse de l'inflation dans la Communauté se poursuit. L'indice des prix de mars pour les douze Etats membres a augmenté de 0,2 %, ce qui représente un taux annuel de 4,2 %, par rapport au chiffre de 4,7 % en février et 5,6 % en décembre dernier.

Mais l'inflation communautaire dépasse toujours les résultats des Etats Unis (3,2 %) et du Japon (2 %).

La moyenne communautaire cache aussi des différences marquées entre les Etats membres. A une extrémité de l'échelle, en des-

sous des 2 %, se trouvent l'Allemagne, les Pays-Bas, la Belgique et le Luxembourg. A l'autre extrémité, dépassant 7 %, on retrouve l'Italie, l'Espagne, le Portugal ainsi que la Grèce, ce dernier pays enregistrant un taux de 24,8 %.

L'indice de la production industrielle est lui aussi rassurant avec une hausse de 3 % par rapport à la même période l'année dernière alors que le chiffre pour les Etats Unis et le Japon, selon les chiffres du bureau de statistiques de la Commission, est de 2 % et 1 % respectivement.

Les chiffres désaisonnalisés indiquent cependant que ce résultat est toujours inférieur à la hausse enregistrée en novembre dernier, mais la tendance ascendante marquée depuis 1982 se poursuit.

Enfin la production d'acier brut est en baisse, avec un total de 11,4 millions de tonnes en mars pour l'ensemble de la Communauté, excepté la Grèce, c'est-à-dire une baisse de 7,5 % par rapport à mars 1985 ou, en chiffres désaisonnalisés, une baisse de 4,3 % par rapport à la production du mois de février.

Les échanges intracommunautaires dans ce secteur pour 1985 et la Communauté à Dix sont en légère hausse, 0,8 %, alors que les importations et les exportations avec les pays tiers ont augmenté de 6,5 % et 12,4 % respectivement.

## Quid de la méditerranée ?

M. Claude Cheysson, membre de la Commission européenne, et M. Stern, vice-président de la Banque mondiale, ont échangé récemment à Bruxelles leurs vues sur le développement des pays méditerranéens non-membres de la Communauté. Il s'agit, en l'occurrence, de tous les pays riverains du bassin à l'exclusion de la Libye et de l'Albanie — Etat complètement fermé — et à l'inclusion de la Jordanie.

La Commission européenne attache une grande importance à une coopération étroite avec ces pays, surtout depuis que l'élargissement de la Communauté en a déplacé le centre de gravité vers le sud.

M. Stern a déclaré que les initiatives de la Communauté arrivent au moment opportun. Jusqu'à présent, en effet, le problème des pays les plus endettés semblait ne concerner

que l'Amérique latine. On se souciait beaucoup moins des pays du bassin méditerranéen, bien que ceux-ci connaissent les mêmes difficultés de service de la dette, de réduction des programmes d'investissement, de diminution des salaires et de ralentissement de la croissance économique.

La Banque mondiale, a ajouté M. Stern, finance cependant des programmes d'aide fort substantiels dans cette région puisque, au cours de la dernière année fiscale, les prêts qu'elle a consentis aux pays méditerranéens ont atteint 2,5 milliards de dollars, soit environ la moitié de ce qui a été accordé aux pays d'Amérique latine. Il serait souhaitable, et d'ailleurs possible, d'accroître le volume de ces prêts pour aider à la réorientation des économies et pour attirer en Méditerranée l'argent des banques privées et des agences de crédit l'exportation.

Les rôles respectifs de la communauté européenne et de la Banque mondiale, a souligné M. Stern, sont plus complémentaires que concurrentiels. La première s'intéresse à la Méditerranée en tant que marché, ce qui n'entre pas en considération pour la seconde. Cet aspect de la question définit donc l'approche de la Communauté. Les initiatives de développement devraient provenir des pays intéressés. Il faudrait que les actions se déroulent au niveau des entreprises plutôt que sous une forme bureaucratique.

## Sport Aid

M. Jacques Delors, président de la Commission européenne, a rendu hommage aux organisateurs et participants de la course contre le temps de „Sport Aid”.

S'adressant au coureur soudanais Omar Khalifa, porteur de la torche symbolique, il a déclaré : „La flamme que vous allez porter à travers les rues de Bruxelles constitue le double symbole de la solidarité entre les nations et de la vigilance que celle-ci exige.”

Aucun gouvernement, aucune organisation, a poursuivi le président Delors, ne saurait, isolément, vaincre la famine : „La tâche est immense et il faut que chacun s'y attaque à l'unisson”. Et de souligner que les efforts accomplis actuellement sont insuffisants, en dépit du nombre d'initiatives et d'actions entreprises par la Communauté européenne. Il faut faire davantage.

## Le tourisme et le terrorisme

Les attentats terroristes dans les aéroports de Rome et de Vienne, le détournement de l'avion de la TWA, les craintes d'un manque de sécurité dans les aéroports européens et de représailles après l'attaque de la Libye par les Etats Unis concourent à „détourner„ les Américains de l'Europe pour leurs vacances prochaines. Certaines sources indiquent jusqu'à 50 % de réservations annulées pour certaines destinations.

L'inquiétude est vive dans les milieux concernés et telle que la Commission a demandé à la présidence néerlandaise de réunir un Conseil spécial des ministres du Tourisme pour examiner les moyens de réduire les conséquences de cette situation sur l'économie et l'image de l'Europe.

Cette demande a été adressée par le président Delors et le Commissaire Ripa di Meana, chargé du Tourisme. Si elle aboutit, le Commissaire a l'intention de proposer une approche commune de ce problème avec entre autres l'organisation d'une campagne d'information destinée à rassurer les touristes d'outre-atlantique.

## Informers les consommateurs

La Commission européenne vient de proposer aux Etats membres de la Communauté l'adoption de nouvelles règles concernant la présentation et la publicité de certains produits alimentaires.

Un premier projet de directive a trait spécialement aux aliments pour les enfants en bas âge. Il pourrait servir de base à d'autres directives de caractère spécifique et prévoit notamment l'interdiction pour les fabricants de faire état de prétendues propriétés médicales ou diététiques.

Une seconde directive concernerait, entre autres choses, les dates-limites de vente indiquées sur les produits alimentaires. Elle fixerait également des normes communes dans le choix des additifs et des colorants autorisés. Cette directive serait, en fait, un amendement de la législation communautaire de 1979.

La troisième proposition de la Commission aurait pour effet de res-

treindre l'utilisation des additifs alimentaires à une liste sélective et d'étendre l'obligation d'indiquer sur les emballages de produit toutes les indications nécessaires à une juste information du consommateur.

Ces trois projets de directive s'inscrivent dans la ligne du Livre blanc publié l'année dernière par la Commission sur l'achèvement du Marché intérieur. Il s'agit d'établir des règles communes dans les douze pays, d'harmoniser et de rendre plus intelligibles les informations fournies aux consommateurs.

## „Beurre social“

Les citoyens communautaires recevant une aide sociale pourront-ils bientôt bénéficier de beurre subsidié ? C'est en tout cas ce que propose la Commission, proposition qui doit encore être examinée et adoptée par le Conseil.

Elle voudrait augmenter le montant de l'aide pour la vente du dit „beurre social“, actuellement de 80 Ecus par quintal (3.500 FB), à 178 Ecus (7.850 FB). L'aide actuelle est estimée trop basse, si l'on en juge par le fait que seule l'Irlande offre le beurre à prix réduit aux allocataires sociaux. Il s'en suit que 6.000 tonnes seulement ont été distribuées de cette manière en 1985.

L'une des raisons principales derrière cette proposition est de réduire les quantités importantes de beurre stockées dans la Communauté par le système d'intervention qui se montent actuellement à environ 1,1 millions de tonnes. La Commission espère que l'accroissement de la demande que produirait cette nouvelle aide permettrait de „déstocker“ environ 30.000 tonnes. Elle estime par ailleurs que le coût budgétaire de cette opération s'élèverait à 48 millions d'Ecus (2,12 millions de FB) au lieu des 5 millions d'Ecus actuels (220 millions de FB).

La CE opère déjà plusieurs programmes de vente subsidiée pour réduire le niveau de ses stocks. Du beurre à prix réduit est offert aux écoles, aux hôpitaux et d'autres institutions, avec des rabais de 150,5 Ecus par quintal (6.650 FB). L'armée peut aussi en bénéficier, notamment pour les conscrits. Du lait subsidié est distribué dans les écoles. Le montant total de beurre écoulé par ces mesures a été l'an dernier d'environ 233.000 tonnes.

Cependant, l'intérêt de ces mesures, ou de programmes similaires,

sur le plan de la santé a été mis en question par les experts médicaux et les spécialistes de diététique. Les avantages d'ajouter des matières grasses du lait dans l'alimentation ne sont plus aussi évidents qu'on ne le pensait autrefois, et les experts affirment que les plus défavorisés, comme les personnes qui bénéficient de l'aide sociale, devraient en fait consommer moins de graisse car leur alimentation est déjà loin d'être satisfaisante.

## Triangle bancal

L'issue des prochaines négociations dans le cadre du GATT pourrait être sérieusement compromise faute d'une solution aux problèmes qui empoisonnent les relations commerciales entre les trois principales puissances économiques du monde Etats-Unis, Communauté européenne, Japon. C'est l'avertissement qu'a lancé M. De Clercq, commissaire européen aux relations extérieures.

Les „Trois Grands“ sont certes d'accord sur l'ouverture d'une nouvelle série de négociations GATT, en vue de renforcer la système de relations commerciales multilatérales existant, pour lui donner une nouvelle impulsion et pour l'adapter aux réalités présentes de l'économie mondiale. Mais, a souligné M. De Clercq, les avantages que l'ensemble des pays de GATT pourraient éventuellement tirer de ces négociations sont d'ores et déjà menacés par les différents qui opposent les Trois.

En ce qui concerne le Japon, a poursuivi le commissaire européen, le problème réside dans le fait que l'énorme excédent commercial nippon semble irréductible; il n'a guère été affecté par les assurances données par le Premier ministre et le ministre des affaires étrangères japonais, lesquels avaient promis que des mesures seraient prises pour ouvrir le marché nippon aux importations et pour desserrer l'étau bureaucratique qui s'oppose à une telle ouverture. Le déficit de la balance commerciale européenne par rapport au Japon n'a cessé de croître, passant de 500 millions d'ECUs en 1970 à 8,7 milliards en 1980, pour doubler en 1985, atteignant alors 17 milliards. M. De Clercq estime donc que, pour établir un plus juste équilibre, il faut d'abord résoudre le problème que constituent les particularités structurelles du marché japonais.

En ce qui concerne les Etats-Unis, estime le commissaire européen, il faut bien constater que le gouvernement de Washington a adopté une attitude agressive vis-à-vis de ses partenaires commerciaux et cela malgré les professions de foi libérales de la Maison Blanche et le fait que le président Reagan n'a pas hésité à user de son droit de veto pour faire échec à plus d'un projet de loi protectionniste.

A l'heure actuelle, a rappelé M. De Clercq, les Etats-Unis manifestent leur mauvaise humeur à propos des répercussions que l'adhésion de l'Espagne et du Portugal à la Communauté européenne risquent d'avoir sur les exportations américaines vers les deux pays ibériques. Ils sont également mécontents du régime préférentiel accordé par la Communauté à certaines importations en provenance des pays sud-méditerranéens.

La Communauté a donné l'assurance à Washington que l'adhésion de l'Espagne et du Portugal aurait, en fait, un très faible impact sur les exportations américaines. Elle a souligné que les termes de cette adhésion ne contreviennent pas aux règles du GATT. Les Etats-Unis n'en ont pas moins annoncé des mesures de représailles et la Communauté a été contrainte de riposter.

„Il faut parvenir à une solution rationnelle de ces problèmes, a déclaré M. De Clercq. C'est essentiel pour la préservation de l'ordre commercial international. C'est également indispensable pour que les prochaines négociations dans le cadre du GATT puissent s'ouvrir dans un climat favorable.”

## Natali plaide pour l'Afrique

Le Vice-Président de la Commission, Lorenzo Natali, s'est rendu le 28 mai à New York pour participer à l'assemblée extraordinaire des Nations Unies sur l'Afrique. Cette session d'une semaine (27-31 mai) a permis de définir un nouveau plan d'action internationale en faveur de ce continent.

Le Commissaire Natali, chargé des relations avec l'Afrique, a souligné les efforts déjà entrepris par la CE. Il a fait remarqué, entre autres, que des ressources supplémentaires d'environ 800 millions de dollars avaient été mobilisées par la Communauté pendant la récente sé-

cheresse en Afrique. L'aide communautaire à l'Afrique sub-saharienne, a-t-il déclaré, représente 55 % du montant total de l'aide étrangère pour cette région et la CE offre, par la Convention de Lomé, un accès libre ou privilégié du marché européen. La troisième convention, représentant environ 8 milliards de dollars est entrée en vigueur le 1er mai dernier pour une période de cinq ans.

M. Natali a aussi souligné les graves problèmes économiques de cette région du monde qui se sont traduits, a-t-il déclaré, par une baisse massive des ressources en devises étrangères. Tout programme d'action doit progresser sur trois fronts — les échanges commerciaux, la dette, et les courants financiers.

Il a insisté sur l'importance des marchés libres mondiaux et du rôle de l'Afrique dans les prochaines négociations du GATT. Il a aussi lancé un appel aux autres donateurs pour qu'ils suivent l'exemple de la CE qui offre des ressources spéciales pour contribuer à la stabilisation des revenus d'exportations de matières premières des pays africains. Sur le problème de la dette, il a recommandé l'adoption d'une approche flexible en considérant les cas individuellement. Quant aux courants financiers, le Commissaire a déclaré que „tout le monde est d'accord sur le fait qu'il faut faire plus pour l'Afrique, mais il serait prématuré de compter sur des transferts massifs immédiats et une meilleure coordination et absorption des transferts existants, ce qui implique des efforts déterminés de la part des Africains eux-mêmes, sera de la plus haute importance.”

## Coopération constructive

La Commission européenne a approuvé une série de subventions au développement de pays du Tiers Monde, qui totalise 1 milliard 34 millions de FB.

La plus importante de ces subventions atteint un montant de 225 millions de FB. Elle est destinée à la construction de nouveaux bâtiments d'enseignement ou de logement ainsi qu'à la fourniture de matériel à la faculté des sciences de l'agriculture de l'université de Bujumbura, capitale du Burundi. Il est évident que la formation d'ingénieurs agricoles est d'une importance primordiale pour un pays dont l'économie est essentiellement rurale.

Parmi les autres subventions, citons 130 millions de FB pour le développement de la pisciculture au Malawi. Ce projet permettra de mieux faire face aux besoins alimentaires de ce pays et de soutenir le secteur des petites entreprises.

Un projet hydroélectrique à Tari, en Papouasie-Nouvelle-Guinée recevra une subvention de 120 millions de FB. Il permettra au pays de réaliser une belle économie d'énergie importée, puisqu'il se substituera à une centrale électrique fonctionnant au mazout.

Plus de 45 millions de FB seront consacrés aux travaux d'un institut de recherche chinois destiné à améliorer les rendements des récoltes de betteraves sucrières dans la province de Gansu. Cette somme servira à la formation, l'assistance technique et les équipements spéciaux.

Au Salvador, l'aide est destinée à apporter des équipements, des matériaux pour les laboratoires et des véhicules à la principale université du pays. Par ailleurs, la Commission a approuvé une aide d'urgence en faveur de Fidji et de l'Uganda. Ces fonds sont destinés à assister les quelques 20.000 victimes du cyclone qui a ravagé Fidji en avril et détruit 1200 logements. En Ouganda, une aide d'un montant de 22,5 millions de FB contribuera à remettre sur pied des programmes sanitaires et médicaux dans un pays où la situation dans ce domaine a été sévèrement perturbée par la situation politique.

Les autres bénéficiaires de la nouvelle tranche sont le Botswana, le Swaziland et le Zimbabwe (90 millions de FB pour la formation de cheminots) ainsi que le Cameroun (67,5 millions de FB pour le développement rural).

## Architectes : à vos marques

La Commission européenne, qui avait lancé en 1984, un projet de soutien communautaire à l'œuvre de préservation du patrimoine architectural européen, vient d'inviter les architectes de la Communauté à lui présenter leurs projets dans ce sens.

Détail pratique : les intéressés trouveront dans le Journal officiel des Communautés européennes du 29 avril (C97) la procédure à suivre ainsi que le formulaire nécessaire pour concourir. Les projets devront avoir été déposés avant le 1er juillet.

## AIDE- MEMOIRE

**14 mai**

Strasbourg — Session plénière du Parlement Européen. Séance solennelle en présence du roi d'Espagne Juan Carlos. Le président Delors fait un rapport sur le sommet de Tokyo.

Bruxelles — La Commission adopte quatre communications au Conseil concernant la révision de certains programmes technologiques, dont Esprit et Brite.

**16 mai**

Bruxelles — Aux restrictions „symboliques” décidées par les Américains vis-à-vis de produits agricoles communautaires, la CE répondra avec des mesures semblables.

Scheveningen — Réunion informelle des ministres de l'éducation des „Douze”. Examen du programme „Erasmus”, sur la mobilité des étudiants communautaires.

**20 mai**

La Haye — Les „Douze”, par la voie de la présidence néerlandaise du Conseil, condamnent le raid sud-africain contre le Zimbabwe, la Zambie, et le Botswana.

**21 mai**

Bruxelles — La Commission adopte une communication au Conseil, dont l'objectif est la libéralisation des mouvements des capitaux, dans la perspective d'un marché financier unifié.

**22 mai**

La Haye — Les résultats des élections législatives néerlandaises sont rendues publiques. Le premier ministre sortant, le démocrate chrétien Ruud Lubbers, en est le grand gagnant.

Bruxelles — Session plénière du Comité Economique et Social.

**23 mai**

Rome — Mort d'Altiero Spinelli, président de la Commission institutionnelle du Parlement Européen, ancien commissaire européen, un des „pères” de l'idée européenne, et notamment inspirateur de l'Acte Unique, l'acte de réforme du traité de Rome, la „constitution” de la Communauté.

**26 mai**

Tunis — Hans van den Broek, président en exercice du Conseil, rencontre le leader de l'OLP Yasser Arafat, et l'invite à s'asseoir à une table de négociation pour trouver une solution au problème du Moyen-Orient. Van den Broek a aussi rencontré Chadli Klibi, secrétaire de la Ligue Arabe.

**26, 27 mai**

Bruxelles — Conseil Agriculture. Les „Douze” approuvent l'extension des zones agricoles défavorisées en RFA, en Espagne et au Portugal.

**27 mai**

Bruxelles — Le commissaire Carlo Ripa di Meana écrit au gouvernement italien pour lui demander de „remettre de l'ordre” dans le secteur viti-vinicole.

**28 mai**

Bruxelles — Comme 5 autres pays du Comecon, l'URSS répond à la lettre du commissaire Willy De Clercq, en se déclarant disposée à rétablir des relations bilatérales avec la CE.

**29 mai**

Bruxelles — Le drapeau des institutions communautaires — 12 étoiles dorées sur fond bleu — a été hissé pour la première fois devant le Berlaymont, accompagné par l'hymne à la joie de la 9ème de Beethoven, l'hymne européen. La cérémonie s'est déroulée en présence du président Delors, du commissaire Ripa di Meana, et du président du PE, Pierre Pflimlin.

Bruxelles — Conseil Santé. Les „Douze” ont ouvert la voie à plusieurs décisions communautaires en la matière.

**30 mai**

Bruxelles — Les „Douze” réussissent, après des discussions de plusieurs jours, à définir le régime d'importation des produits agricoles et alimentaires jusqu'au 3 septembre, à la suite de l'accident de Tchernobyl.

Bruxelles — Visite à la Commission du premier ministre néo-zélandais. Confiance de Wellington en ce qui concerne la prolongation de l'accord „beurre” CE-Nouvelle-Zélande.

**3 juin**

Luxembourg — Conseil Energie. Les „Douze” ont notamment analysé la situation du marché pétrolier. Pas d'accord sur la politique nucléaire, ni sur le nouveau régime des aides au charbon.

**5 juin**

Luxembourg — Conseil Affaires Sociales. Les „Douze” adoptent une recommandation visant à l'emploi des handicapés, et deux textes concernant les femmes.

Luxembourg — L'avocat général Giacomo Mancini propose que la Cour de Justice de Luxembourg annule le budget 1986 du PE, mais critique aussi le Conseil, qu'a présenté un budget insuffisant.

Bruxelles — La Commission adopte le premier Programme Intégré Méditerranéen (PIM), pour l'île grecque de Crète.

**7-8 juin**

Heemskerk (Pays-Bas). — Réunion informelle des ministres des affaires étrangères des „Douze”, dans la perspective du Conseil Européen de la Haye, les 26 et 27 juin. Ont été notamment examinées les relations avec les USA, les relations Est-Ouest, ainsi que la situation au Moyen Orient.

**9 juin**

Luxembourg — Conseil Education. Accord sur les objectifs du programme „Erasmus”, tandis que subsistent des divergences quant à son financement.

Luxembourg — Conseil Industrie. Premiers pas vers la création de l'Europe des Télécommunications. Débats sur le futur des chantiers navals.

**9-10 juin**

Wageningen (Pays-Bas). Réunion informelle des ministres de l'agriculture. Préoccupation en ce qui concerne les différends avec les USA a été exprimée par les „Douze”, qui rencontreront le responsable américain Richard Lyng le 23 juin à Luxembourg.

**10 juin**

Luxembourg — Conseil Recherche. Des différences de vue entre les „Douze”, notamment pour ce qui concerne la dotation financière, subsistent sur le programme cadre 1987-92.

**11 juin**

Strasbourg — Session plénière du PE. L'assemblée commémore le centième anniversaire de la naissance de Robert Schuman, un des pères de l'Europe. Déclaration solennelle, de la part des trois institutions européennes, contre le racisme et la xénophobie.

Bruxelles — La Commission adopte une communication-cadre sur les mesures à prendre après l'accident de Tchernobyl.

**12 juin**

Luxembourg — Conseil Environnement. Les „Douze” adoptent des mesures de protection vis-à-vis de certaines substances dangereuses.

La Commission dispose d'un budget de plus de 3 millions de FF (42 millions de FB) pour l'année, avec un maximum de 15 projets à soutenir.

Ces projets devront avoir trait à des édifices célèbres dans l'ensemble de la Communauté et ouverts au public. Les travaux à effectuer seront à la charge d'organismes officiels.

Au total, plus de 20 projets sont appelés à bénéficier du soutien communautaire. Aucun bâtiment n'en sera exclu, depuis l'époque classique jusqu'à la période moderne.

Le programme comprend par ailleurs une subvention pour l'entretien annuel du Parthénon, le moment le plus célèbre et le plus ancien d'Europe.

## Europa-TV

Au cours d'une table ronde organisée le 16 mai dans le cadre du festival international du film de Cannes, le Commissaire chargé des affaires culturelles, Carlo Ripa di Meana, a décrit les grandes lignes d'un plan pour arriver à une industrie européenne du film et de la télévision cohérente.

La stratégie de la Commission, a-t-il expliqué aux délégués, inclut le lancement d'un programme d'action spécial pour l'industrie audiovisuelle et la création d'un marché interne pour ses produits. Elle prévoit aussi la poursuite de l'aide financière à EUROPA-TV, télévision multinationale et multilingue soutenue par la CE ainsi qu'une Année européenne du Film et de la Télévision en 1988.

Le Commissaire a souligné l'urgente nécessité d'unifier l'industrie cinématographique et télévisuelle si l'on veut qu'elle survive face à la concurrence extérieure, mais il a aussi insisté sur les obstacles qui devraient être surmontés.

Enfin, il a annoncé la création d'un prix européen pour la télévision et le cinéma qui sera attribué à partir de 1987.

## Liberté capitale

La Commission européenne a adopté une proposition au Conseil des ministres tendant à la libération des mouvements de capitaux à l'intérieur de la Communauté.

La libre circulation des capitaux est l'un des objectifs assignés à la



## Décès du Professeur Breyne

Le Professeur Antoon Breyne est décédé le 12 juin dernier.

Ancien rédacteur en chef du „Nieuwe Gids” et professeur à Louvain, il était également président de l'Institut Belge d'Information et de Documentation. En tant que président de l'Association des Journalistes européens, il avait de fréquents contacts avec le Bureau de Presse et d'Information de la CE à Bruxelles.

Lors du service funèbre, le Ministre des Relations extérieures, Leo Tindemans, rappelait : „L'Europe aussi avait de l'importance pour lui. Non pas comme pour un Spaak, un Monnet, un Schuman ou un Bruggmans, mais à sa manière : Antoon était en définitive un produit réussi de la culture européenne. Rome et Athènes ont influencé sa formation et le christianisme ne l'a pas laissé indifférent”.

La photo ci-dessus fut prise le 6 mars 1985 au Bureau de Presse et d'Information, le jour où M. Tindemans décorait M. Breyne de la croix de commandeur de l'ordre de Léopold.

Communauté par le traité de Rome. Toutefois, c'est dans ce domaine que les progrès ont été les plus lents, au point qu'il a fallu accorder à certains pays des „clauses de sauvegarde” qui permettent certaines restrictions au mouvement des capitaux.

Présentant sa proposition à la presse, M. Jacques Delors, président de la Commission, en a souligné l'importance pour la création d'un véritable marché unique européen, donc pour l'avenir de toute coopération économique et monétaire entre les Douze.

Pour les citoyens de l'Europe, une telle libération aura des effets bien concrets : elle signifiera, par exemple, la possibilité d'ouvrir des comptes bancaires dans n'importe quel pays de la Communauté. L'utilisation des eurochèques sera grandement facilitée et les transferts de fonds d'un pays à l'autre ne poseront plus de problèmes. Pour les chefs d'entreprise, elle signifierait l'accès à un marché des capitaux fortement élargi, où la concurrence entre les organismes de prêts pourrait jouer à plein, donc contribuer à faire baisser les taux.

La proposition de la Commission, a déclaré M. Delors, a été accueillie avec enthousiasme par les gouverneurs de banques centrales, qui sont responsables de l'exécution des politiques monétaires de leurs pays respectifs.

La libération des capitaux ne serait cependant qu'une première étape : il faudra, ultérieurement, définir les principes d'une véritable coopération monétaire entre les Douze. Toutefois, la nouvelle proposition de la Commission, telle qu'elle se présente actuellement, s'inscrit dans la perspective d'un approfondissement du Système monétaire européen.

Dans l'immédiat, la mise en œuvre de la proposition comporterait le démantèlement progressif des clauses de sauvegarde. Ce serait d'abord le cas pour la France, dont la législation en matière de contrôle des changes disparaîtrait dès l'adoption de la proposition. Puis viendrait le tour de l'Italie et de la Grèce, dont les législations restrictives devraient être allégées, avant d'être supprimées dans une phase ultérieure.

Les premières mesures de libération seront soumises à l'approbation du Conseil des ministres de la Communauté dès ce mois-ci.

## Publications

Les publications suivantes sont disponibles auprès du Bureau de Presse et d'Information de la Commission, rue Archimède 73, 1040 Bruxelles ou à l'adresse indiquée :

- Le rapprochement des fiscalités européennes (Le dossier de l'Europe, 9/86, mai 1986).
- La politique commune de la pêche (Le dossier de l'Europe, 10/86, mai 1986).
- La Communauté européenne et la République Populaire de Chine (Europe Information, Relations Extérieures, 83/85, novembre 1985).
- La Communauté européenne et la République de Corée (Europe Information, Relations extérieures, 84/86, avril 1986).
- Dette et développement (Le Courrier ACP-CE, bimestriel, n° 97, mai-juin 1986).
- Mon Pays : l'Europe (Femmes d'Europe, n° 44, bimestriel, 15 janvier/15 mars 1986).
- Maîtrise de l'Énergie dans la CEE (CCE, Direction générale de l'énergie, rue de la Loi 200, 1049 Bruxelles).

### EN VENTE

Au Moniteur belge, rue de Louvain 40-42, 1000 Bruxelles ; à la Librairie européenne, rue de la Loi 244, 1040 Bruxelles ; au CREDOC, rue de la Montagne 34/11, 1000 Bruxelles ou à l'adresse indiquée :

- Égalité des chances pour les femmes — Programme communautaire à moyen terme 1986-1990 (Bulletin des Communautés européennes, supplément 3/86, 1986, 21 p.), 100 FB.
- Acte Unique Européen et Acte Final (Conseil des Communautés européennes, Bruxelles, 1986, VI. 76 p.), 150 FB.
- Politique énergétique et tendances dans la Communauté européenne (Énergie en Europe, n° 4, avril 1986), 450 FB, abonnement : 1.000 FB (TVA exclue).
- Europe Sociale (Mai 1986, 2/86), 300 FB (TVA exclue), abonnement : 700 FB (TVA exclue).
- Quinzième Rapport sur la politique de concurrence - Commission de CE, 288 p, 500 FB.

20

## La présidence belge

La Belgique assurera à son tour pendant les six premiers mois de 1987 la présidence de la Communauté européenne. Le représentant permanent belge, S.E. l'ambassadeur P. Noterdaeme, a lors d'un lunch-débat organisé à Bruxelles par la Maison de l'Europe et le Bureau de Presse et d'Information de la CE le 26 mai, donné un aperçu de la situation telle qu'elle se présentera début 1987.

L'Acte unique sera approuvé. Le vote à la majorité qualifiée sera ainsi d'application ce qui facilitera la prise de décisions. Le

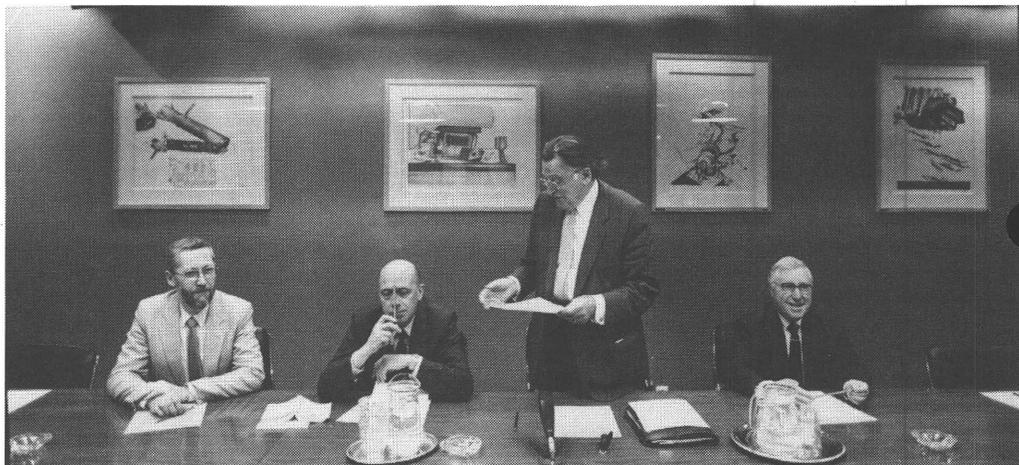
Parlement européen jouera un rôle constructif et pèsera plus lourd sur les décisions. La procédure de travail du Conseil devra être simplifiée par une approche qualitative.

Parmi les actions prioritaires, Mr. Noterdaeme a cité le marché interne et un programme-cadre pour la recherche. L'ambassadeur attache une grande importance à la solidarité entre les Douze.

Le problème des ressources propres de la CE sera certainement en tête de l'agenda début 1987. L'autonomie budgétaire est indispensable pour que les

décisions à la majorité qualifiée gardent leur sens. L'augmentation des ressources propres peut se faire en reconduisant le système actuel tout en augmentant de 1,4 à 1,6 % les revenus en provenance de la TVA ou bien le débat peut être élargi aux compensations et à la discipline budgétaire.

Monsieur Noterdaeme espère que dans l'avenir les Ministres des Finances seront plus étroitement associés aux décisions européennes puisqu'ils ont trop souvent été les censeurs de l'Europe.



## Technologies

La publication trimestrielle „Nouvelles de la Science et des Technologies” vient de publier le n° 1 de son quatrième volume.

Le Directeur général de la CE, Monsieur Carpentier, y expose la politique de la Commission en matière de technologie.

Les „Nouvelles de la Science et des Technologies” sont éditées par le Groupe Opérationnel de Recherches de Documentation et d'Études sur la Science (GORDES), avenue Jeanne 44, 1050 Bruxelles (tél. 02/647.89.94 et 642.34.44). Chaque numéro coûte 250 FB.

## Recherche et développement

Un symposium traitant de la diffusion et de l'exploitation des résultats de la recherche et du développement publics aura lieu à Luxembourg du 23 au 25 septembre 1986.

Ces journées d'études ont pour but d'évaluer dans quelle mesure les résultats de la recherche publique sont utilisés dans la Communauté. Une analyse des principaux points faibles de chaque pays constituera l'essentiel de ce colloque.

En même temps, on essaiera de déterminer quelles mesures la Communauté pourrait prendre pour parvenir à une meilleure utilisation des résultats de la recherche.

Des renseignements complémentaires concernant le symposium peuvent être obtenus à la CE, à l'attention de Monsieur D. Nicolay, Direction générale XIII/A/2, JMO B 4/0086, L-2920 Luxembourg.

## Agenda

**15.7 :** Lunch-débat avec le Commissaire européen, Mr. W. De Clercq (Maison de l'Europe de Bruxelles) ; **8.7-2.8 et 4-27.8 :** Cours européens dans le cadre des cours de langues C.L.L. (Centre de langues à Louvain-La-Neuve et en Woluwe). **21.9 :** Concours de Jazz (Hoeilaart) ; **25.9 :** Journalistes agricoles européens.